Grand Orly seine bièvre

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

3.1 OAP Thématiques

DOSSIER APPROBATION

PLUi approuvé par délibération du Conseil territorial en date du 16 décembre 2025

espace Ville · EVEN CONSEIL · syvil architectures

SOMMAIRE

OAP NATURE ET BIEN-ÊTRE.....3

OAP HABITAT BIOCLIMATIQUE 51

OAP MOBILITÉS & ESPACES PUBLICS 66

OAP ECONOMIE PRODUCTIVE ET COMMERCE 87

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

OAP NATURE ET BIEN-ÊTRE

SOMMAIRE

A. PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES POUR SOUTENIR LE VIVANT

1. Sanctuariser les grands réservoirs de biodiversité multitrames (forestiers et milieux ouverts)
2. Eviter la consommation des espaces naturels et agricoles résultant de l'étalement urbain
3. Préserver les corridors de la trame bleue
4. Préserver les corridors de biodiversité pour diffuser la nature et assurer les continuités écologiques
5. Préserver les corridors de la trame des milieux ouverts

B. RESTAURER, DÉSIMPERMÉABILISER ET RENATURER POUR LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

1. Favoriser la réouverture des cours d'eau enterrés ou busés et leur renaturation
2. Favoriser la reconquête des berges
3. Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voies qui le permettent
4. Restaurer la fonctionnalité écologique des corridors de la trame verte et bleue et favoriser la nature en ville

1. Apaiser le territoire et assurer un urbanisme favorable à la santé pour le bien-être du vivant

B. APAISER LE TERRITOIRE ET ASSURER UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DU VIVANT

1. Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation (débordement, remontée de nappe et ruissellement)
2. Limiter l'exposition aux risques liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles et/ou présences de cavités souterraines
3. Atténuer l'exposition aux risques technologiques et sols pollués
4. Réduire l'exposition aux nuisances sonores pour mettre en œuvre une trame blanche
5. Contribuer à améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition aux polluants atmosphériques
6. Lutter contre les ilots de chaleur urbains à toutes les échelles
7. Réduire les sources de pollution lumineuses et engager la protection de la trame noire

INTRODUCTION

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Nature et bien-être » permet de répondre aux ambitions du PADD en matière de nature en ville afin de lutter notamment contre les îlots de chaleur urbains et d'améliorer le ratio et l'accessibilité des espaces verts aux habitants du territoire :

- Encourager la désartificialisation et la désimperméabilisation des sols ;
- Préservation des espaces verts existants ;
- Création de nouveaux espaces de nature ;
- Améliorer l'accessibilité des espaces verts.

Cette OAP Nature et bien-être vient également apporter des orientations visant à préserver les écosystèmes :

- Sanctuariser les grands réservoirs de biodiversité ;
- Préserver les corridors de la trame bleue ;
- Préserver et renforcer la trame verte du territoire.

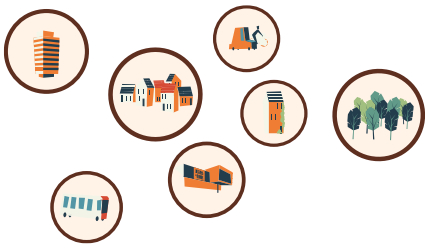
Enfin, cette OAP permet de fixer des orientations visant à préserver la santé et le bien-être du vivant :

- Assurer la résilience du territoire face aux risques d'inondation ;
- Limiter l'exposition aux risques liés aux mouvements de terrain ;
- Réduire l'exposition aux risques technologiques et à la pollution des sols ;
- Prendre en compte les nuisances sonores dans les aménagements ;
- Améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants atmosphériques ;
- Développer une trame noire.

Comme les autres OAP, les dispositions de l'OAP Nature et bien-être viennent en complément des dispositions du règlement du PLUi.

Les projets d'urbanisme et d'aménagement devront être compatibles avec les orientations littérales ainsi que la cartographie qui est liée. Les enjeux sont à adapter en fonction de la taille et de la localisation de l'opération.

OAP Thématiques



Elles permettent de rendre prescriptifs certains éléments des politiques publiques et de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD

S'appliquent complémentairement : ***Les OAP sectorielles***

PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme *« un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »* (1946). Territoire soumis à de nombreuses contraintes et nuisances, de fortes disparités sociales, le Grand-Orly Seine Bièvre souhaite promouvoir au sein des OAP thématiques un urbanisme replaçant santé publique et bien-être de la population au cœur des politiques d'aménagement du cadre de vie.



L'OAP Nature et Bien-être aborde différents leviers de l'urbanisme favorable à la santé dans une approche bioclimatique :

- Lutte contre les inégalités sociales et territoriales en luttant contre les nuisances et les pollutions sur les secteurs multiexposés et en favorisant un égal accès de toutes et de tous aux espaces de nature.
- Lutte contre l'étalement urbain en limitant la consommation de l'espace par la sanctuarisation des espaces agricoles reliquaires et des réservoirs de biodiversité, en permettent la renaturation d'espaces urbanisés et artificialisés
- Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air en favorisant la création d'espaces verts, en privilégiant un mode d'aménagement de l'espace public orienté vers une diminution de la place de la voiture, le développement de mobilités vertueuses et la végétalisation des espaces minéraux, en limitant l'exposition aux activités polluantes ou à la proximité des grandes infrastructures de transports
- Prévention de la pollution des milieux en sanctuarisant les réservoirs de biodiversité, en reconstituant les corridors écologiques, en protégeant les zones humides et les cours d'eau, en identifiant les sites de dépollution des sols, en luttant contre l'imperméabilisation des sols
- Réduction du bruit par une approché multitrame permettant d'apaiser les conditions de développement du vivant via une trame blanche et de diminuer l'exposition aux nuisances sonores
- Qualité paysagère et urbaine en développant toutes les formes de nature en ville (préservation des jardins, reconstitution de secteurs de pleine terre, plantation d'arbres, développement des corridors de biodiversité et de leur continuité, promotion d'une agriculture urbaine et d'un espace public moins artificialisé, préservation des grandes entités de la trame paysagère
- Développement d'une mobilité douce en orientant le développement des déplacements cyclistes et de la marchabilité comme support de la préservation des corridors écologiques
- Préservation des milieux et des ressources autour du développement d'une approche multitrame verte (protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, végétalisation), bleue (présence de l'eau), brune (pleine terre et qualité des sols), blanche (lutte contre le bruit) et noire (baisse de l'intensité lumineuse nocturne)

Cartographie 1 : Nature en ville





**Ces secteurs diffèrent au regard des leviers d'actions prioritaires à mobiliser pour renforcer l'accessibilité à des espaces verts : espaces verts publics ou privés, action publique ou via les opérations d'aménagement…*

1.

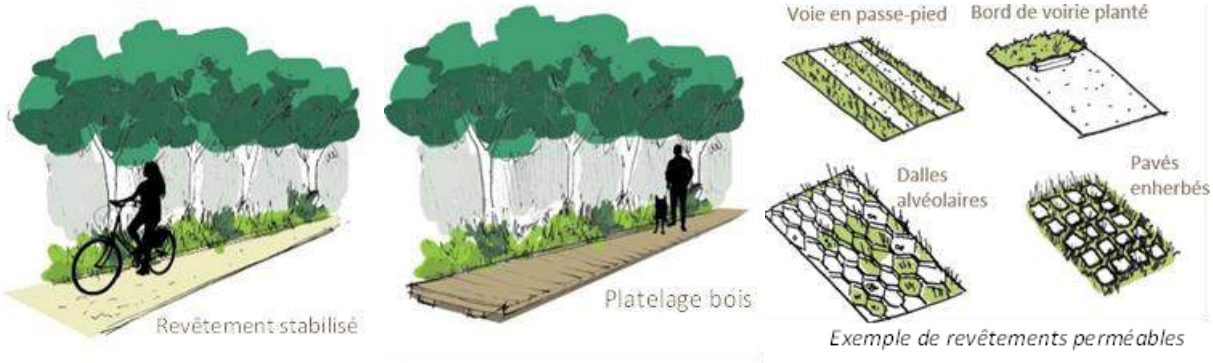
Préserver les écosystèmes pour soutenir le vivant

ORIENTATIONS ÉCRITES

1.1. Sanctuariser les grands réservoirs de biodiversité multitrames (forestiers et milieux ouverts)

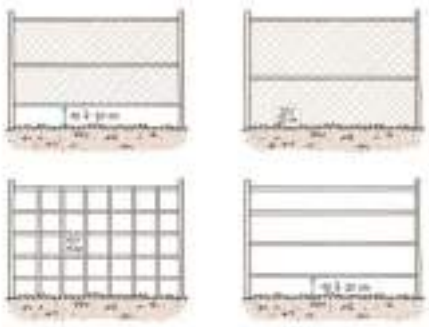
- N'avoir recours qu'à des installations et aménagements légers (pour des usages particuliers ex : loisirs, découverte, agriculture urbaine, maraichage et horticulture), portant peu de pressions sur la biodiversité : terre battue, ensablement, platelage bois au sol ou surélevé…. et ne générant pas de perturbations lumineuses ou sonores.

- Aménager des cheminements doux et perméables pour la voirie.



Exemple de revêtements perméables

- Garantir des clôtures perméables au passage de la faune.



Exemple de clôtures perméables

- Limiter l'éclairage et toutes sources de pollutions lumineuses au strict impératif de sécurisation de l'espace public en utilisant des dispositifs lumineux permettant d'éviter un effarouchement de la faune ou une perturbation de la photosynthèse (extinction des parcs publics la nuit, baisse de l'intensité lumineuse le long des voies en lisère des réservoirs, etc.).

ORIENTATIONS ÉCRITES

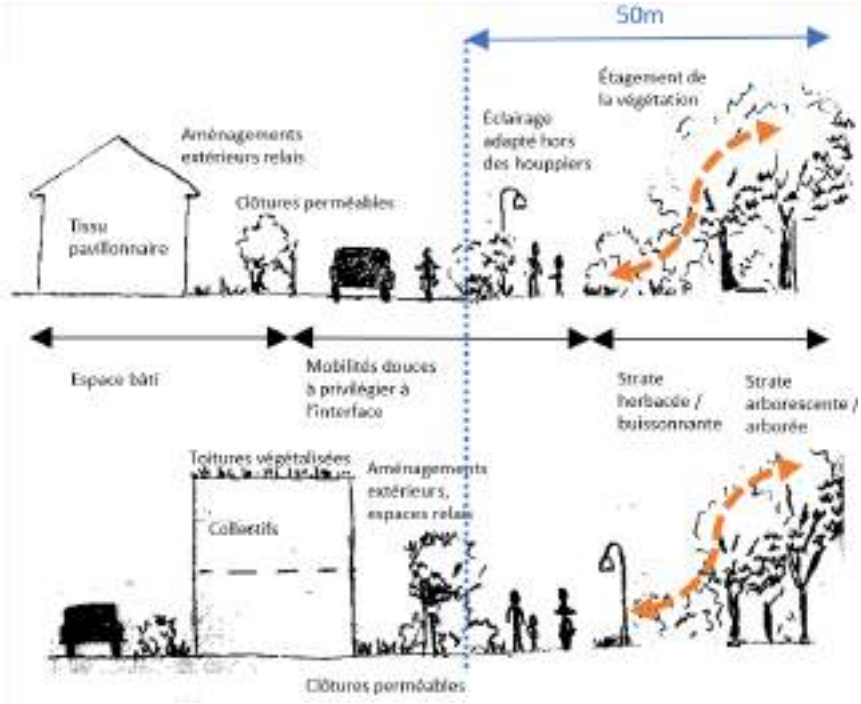
Utiliser des matériaux biosourcés dans les constructions et aménagements.



Exemples de matériaux biosourcés employés dans les constructions franciliennes (source : AREC IDF)

Etudier l'intérêt écologique des habitats naturels et toutes espèces présentes dans le cadre de tout projet pouvant leur porter atteinte, et prendre les mesures nécessaires à leur protection et au maintien de leur bon état.

Conforter la lisière forestière étagée au contact du tissu urbain (coteaux des Vignes, Forêt Domaniale de la Grange …).



Contribuer à la désartificialisation des emprises minérales contenues dans les réservoirs.

Favoriser la préférence pour les plantations d'espèces indigènes ou locales résistantes au changement climatique.

ORIENTATIONS ÉCRITES

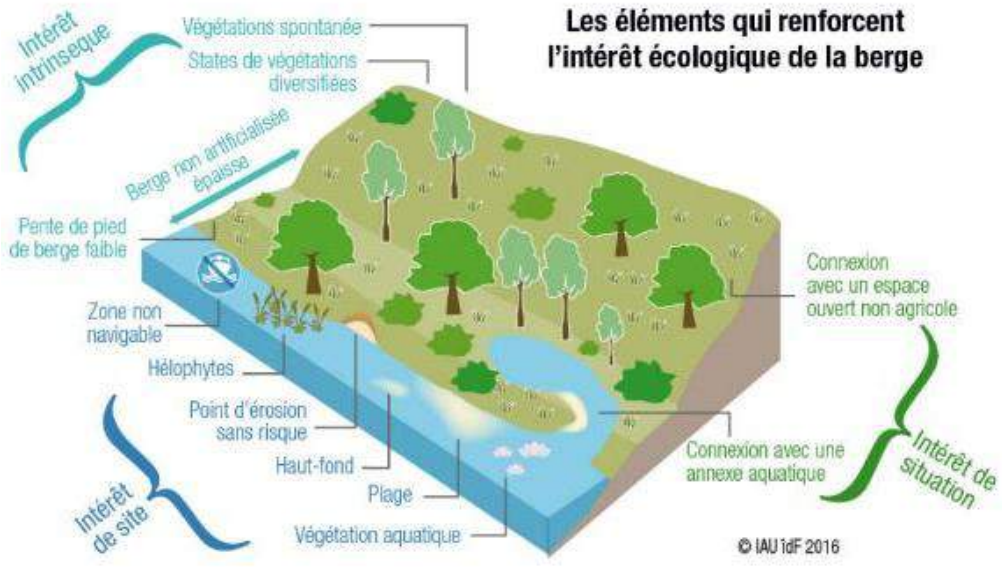
1.2. Eviter la consommation des espaces naturels et agricoles résultant de l'étalement urbain

- Créer, voire renforcer les espaces de transition et de lisière entre les zones agricoles, les zones d'activités économiques et les zones urbaines.
- Permettre les installations de production d'énergie renouvelable sous réserve de ne pas artificialiser de terres (par ex en toiture de bâtiments à usage agricoles).
- Permettre l'évolution du bâti agricole et horticole, de manière raisonnée, sous réserve de ne pas porter atteinte au paysage et à l'environnement.
- Préserver le réseau de cheminements piétons (sentes, chemins ruraux).

1.3. Préserver les corridors de la trame bleue

- Préserver le fonctionnement des hydrosystèmes en n'entravant pas la libre circulation de l'eau. Les projets de construction ou d'aménagement devront particulièrement veiller à ne pas ajouter d'obstacles à l'écoulement dans les petits cours d'eau existants. Les connexions hydrauliques et biologiques avec un réseau de zones humides ou de milieux environnants, doivent être préservées ou le cas échéant rétabli.
- Limiter toutes constructions dans les zones d'expansion de crue dans le respect des dispositions réglementaires des Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation.
- Se saisir des projets urbains comme opportunité pour requalifier les berges en désimperméabilisant et favorisant l'infiltration de l'eau, et en restaurant les cours d'eau et leur fonctionnalité.
- Préserver la végétation et les linéaires d'arbres sur les berges et privilégier la plantation d'espèces locales issues de milieux humides.
- En cas de projet de requalification d'infrastructures lourdes, prévoir des franchissements : écoduc, tunnels à faune, passes à poissons…
- Protéger et éviter l'artificialisation des zones humides, des mares et des mouillères, pour en préserver la fonctionnalité écologique, en garantissant leur non-constructibilité, et interdisant les remblais et affouillements susceptibles d'en altérer la nature.
- Favoriser la réouverture des sources (Petite Saussaie, Vitry).

ORIENTATIONS ÉCRITES



EN PARTICULIER POUR LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DE LA SEINE ET DES DARSES, ET NOTAMMENT SES BERGES ET LA VÉGÉTATION RIVULAIRE (ROSELIÈRE, RIPISYLVES)

- Préserver les poches de berges naturelles, en limitant leur constructibilité.
- Préserver des constructions les linéaires de berges naturelles, notamment à Orly et Villeneuve-le-Roi en limitant leur fragmentation.



Berges partiellement artificialisées et naturelles sur le territoire de GOSB (AREC IDF).

- Renaturer dès que possible les berges artificialisées, en désimperméabilisant et remettant de la pleine terre, et développer de la végétalisation adaptée aux milieux humides dans les secteurs soumis à des pressions d'usages.
- Permettre une reconnexion entre le milieu fluvial et les annexes hydrauliques (confluences), en limitant leur constructibilité et en les renaturant.
- Limiter les effets de discontinuité et de fragmentation liés aux installations portuaires et infrastructures.
- Développer le linéaire de circulations douces et apaiser le trafic routier le long de la Seine.

ORIENTATIONS ÉCRITES

EN PARTICULIER POUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES VALLÉES DE LA BIÈVRE ET DE L'ORGE ET LEURS AFFLUENTS

- Privilégier les aménagements perméables, favorables à l'infiltration de l'eau, le long des berges.
- Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voirie qui le permettent à proximité des cours d'eau et de leurs affluents.
- Identifier, protéger et restaurer les secteurs de frayères.

1.4. Préserver les corridors de biodiversité pour diffuser la nature et assurer les continuités écologiques

- En cas de projet de requalification d'infrastructures lourdes, prévoir des franchissements : écoduc, tunnels à faune).
- Pour tout aménagement en bordure d'infrastructures et de délaissés ferroviaires :

  Préserver leur caractère semi-naturel :

  - Enrichir leur qualité écologique ;
  - Ne pas créer d'obstacles aux déplacements de la faune (grillages, murets, parking…),
- Prévoir un espace de minimum 1m entre les constructions pour la circulation de la faune.
- Saisir l'opportunité des projets pour créer de nouveaux corridors écologiques: plantation d'alignements d'arbres, de bandes enherbées continues, insertion de parcs sous forme de coulée verte traversant les projets.
- Mettre les espaces de nature en cohérence au sein des projets et avec les projets voisins .
- Profiter de tout projet d'aménagement pour étudier l'opportunité de supprimer ou atténuer les éléments fragmentant les corridors écologiques

  - Suppression : Seuils, barrages, clôtures non perméables… ;
  - Atténuation : création de passage à faune, renaturation, enterrement des lignes électriques…
- Assurer le maintien et le renforcement du couvert boisé et forestier (repérage et protection des haies et taillis existants en amont du projet, interdiction des abattages sauf flore exotique envahissante, plantation d'essences locales et rustiques de développement équivalent, résiliente aux conséquences de la crise climatique).
- Renforcer et protéger les arbres, haies et alignements d'arbres. Protéger plus particulièrement les arbres à cavités.
- Favoriser des aménagements extérieurs compatibles avec une vocation naturelle comme ceux à usage de loisirs et de découvertes : itinéraires de promenades et équipements d'accueil de la population permettant la mise en valeur du patrimoine naturel existant.

ORIENTATIONS ÉCRITES

1.5. Préserver les corridors de la trame des milieux ouverts

Restaurer les espaces dégradés / enfrichés en prenant en compte la biodiversité qui s'y est développée, notamment en saisissant l'opportunité de projets de construction et d'aménagement et dans le respect des règles de pleine terre.

2.

Restaurer, désimperméabiliser et renaturer pour lutter contre le dérèglement climatique

ORIENTATIONS ÉCRITES

2.1. Favoriser la réouverture des cours d'eau enterrés ou busés et leur renaturation

- Permettre la réouverture des cours d'eau enterrés ou busés et leur renaturation selon les priorités et la faisabilité des opérations (Bièvre, Ru de Rungis…) en gardant des secteurs non construits.

- Maintenir une zone tampon entre le cours d'eau réouverts ou enterré et les parcelles de logements bâties avec un minimum de 6 mètres.



Réouverture de la Bièvre

2.2. Favoriser la reconquête des berges

- Renaturer dès que possible les berges artificialisées, en désimperméabilisant et restaurant la pleine terre, et développer de la végétalisation adaptée aux milieux humides.

- Permettre une reconnexion entre le milieu fluvial et les annexes hydrauliques (confluences), en limitant leur constructibilité et en les renaturant.

- Permettre les usages de découverte et de loisir, sans perturber l'équilibre du milieu aquatique.

- Préserver les zones d'expansion de crue en limitant tout remblaiement et endiguement.



Berge renaturée (ARB IDF)

ORIENTATIONS ÉCRITES

2.3. Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voies qui le permettent.

Les dispositions de l'OAP sont à articuler avec les dispositions règlementaires sur la pleine terre s'appliquant sur la parcelle.

- Privilégier des espaces de pleine terre d'un seul tenant, valorisant au mieux les sols existants, en fonction des possibilités permises par le projet, afin de développer la trame brune.
- Maintenir et reconstituer la pleine terre à l'échelle des tissus urbains homogènes en respectant les règles de pleine terre minimale au plan de zonage afin de tendre vers 30% de pleine terre minimale à l'échelle du territoire.
- Dans les grands secteurs de projets urbains : assurer une gestion de la pleine terre à l'échelle globale des opérations en articulant les espaces de nature publics (parcs et jardins à créer, noues paysagères, etc.), l'aménagement des espaces publics (arbres en alignements, parvis et places végétalisées) avec les espaces bâtis et leurs cœurs d'îlots.

- Désimperméabiliser et végétaliser les infrastructures et équipements du territoire présentant un potentiel de désartificialisation (cimetières, ronds-points minéralisés, friches industrielles ou commerciales, parkings).
- Saisir l'opportunité de projets pour réaménager les espaces extérieurs des équipements (cours d'école notamment) en restituant des espaces de pleine terre et végétalisés.

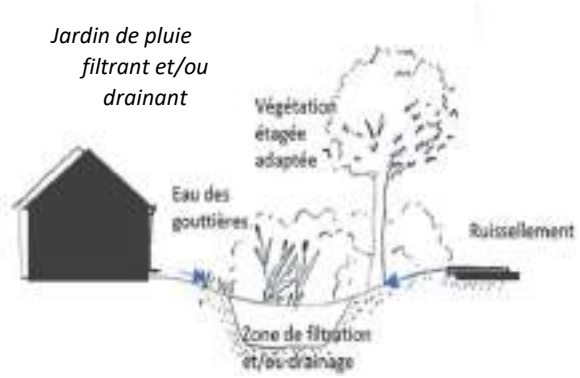


Cour Oasis (Source : CAUE 75)

ORIENTATIONS ÉCRITES

Valoriser et conforter la présence de l'eau dans les projets.

Privilégier une gestion de l'eau à la parcelle, en proposant des aménagements permettant de gérer et d'infiltrer les eaux pluviales (noues, fossés, et jardins de pluie végétalisés) hors risques naturels liés à la qualité du sous-sol (gypse, argiles, carrières) et tout en prenant en compte les risques sanitaires liés aux eaux stagnantes. En cas d'impossibilité d'infiltration, étudier des solutions alternatives (noue drainante étanche, bassin en eau, toiture stockante, etc.).



Jardin de pluie filtrant et/ou drainant



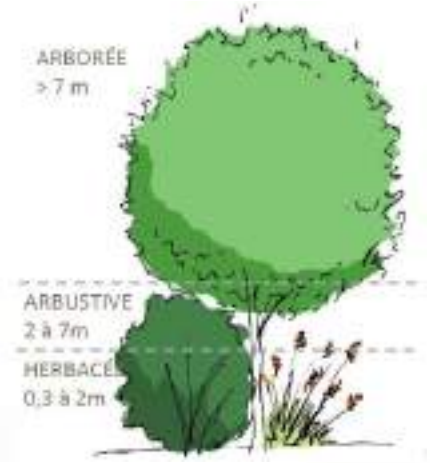
Noue végétalisée

Privilégier pour tout projet de construction et dans l'espace public des revêtements perméables, notamment pour les circulations douces et le stationnement (voies en passe-pied, dalles alvéolaires, pavés enherbés).

Si l'utilisation d'aménagements imperméables est inévitable, concevoir les espaces libres de manière à favoriser le drainage naturel de l'eau vers des zones de rétention paysagères telles que des noues, des jardins de pluie inondables, des mares ou des bassins végétalisés. (des systèmes de collecteurs d'eau peuvent aussi être des solutions envisagées).

2.4. Restaurer la fonctionnalité écologique des corridors de la trame verte et bleue et favoriser la nature en ville

Protéger les alignements d'arbres existant et éviter tout fractionnement. En cas d'abattage pour des raisons phytosanitaires ou de sécurité publique ou en raison de travaux liés à la voirie et aux espaces publics, compenser par la plantation d'un arbre d'essence locale ou indigène adapté au changement climatique.

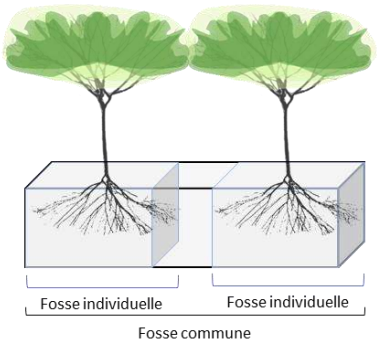


Maintenir les arbres existants dans les corridors écologiques, dans les espaces publics et les projets d'aménagement et replanter ceux qui doivent être supprimés par nécessité sanitaire ou pour des projets d'intérêt général, par des sujets aux qualités écologiques équivalentes ou supérieures. Tout abattage d'arbres pour raison sanitaire ou de sécurité publique doit être compensé par la plantation de 2 arbres d'essence locale ou indigène adaptée au changement climatique pour tout arbre abattu.

Favoriser la diversité végétale et arborée (diversité d'essences, arbres fruitiers, adaptation des essences au changement climatique…).

ORIENTATIONS ÉCRITES

- Assurer de bonnes conditions de plantations des arbres pour leur pérennité notamment en privilégiant des fosses continues aux fosses individuelles.
- Végétaliser les pieds d'arbre.
- Pour tout nouvel aménagement paysager, introduire plusieurs strates végétales en étagement vertical ou horizontal et en privilégiant les essences locales ou indigènes résistantes au changement climatique.
- Développer les programmes et les usages liés à l'agriculture urbaine, dans les secteurs priorisés (espaces publics, jardins ouvriers, pieds d'immeuble).
- Protéger les alignements d'arbres existants en favorisant la pleine terre et la désimperméabilisation des pieds d'arbres (fosses de plantation, pieds d'arbres enherbés).
- Favoriser la végétalisation / plantation des cheminements réservés aux mobilités actives.
- Systématiser les plantations d'arbres, en optant pour des volumes plus importants pour les compensations et en privilégiant des espèces adaptées au milieu.
- Planter des espèces végétales permettant de nourrir la faune : plantes mellifères, arbres et arbustes à baies, fruitiers…



Fosse continue

Arbres de grand développement Hauteur > 15 m à maturité ou Circonférence à 1m du sol > 20 cm	Arbres de moyen développement Hauteur entre 8 et 15m à maturité ou Circonférence à 1m du sol entre 16 et 20 cm	Arbres de petit développement Hauteur entre 5 et 7m à maturité ou Circonférence à 1m du sol entre 14 et 16 cm
> 20m³	> 12 m³	> 12 m³

Taille de fosses de plantation à privilégier pour le système racinaire
Les prescriptions du règlement en termes de densité et diversité de plantations / végétalis

- Permettre la végétalisation des clôtures, en adoptant des formes poreuses et plantées ou des haies diversifiées.

Clôture poreuse et plantée



Haie diversifiée



- Favoriser un bâti propice à l'accueil des insectes pollinisateurs (briques ajourées par exemple) de l'avifaune et des chiroptères (toitures, nichoirs…). Limiter les parois entièrement vitrées.

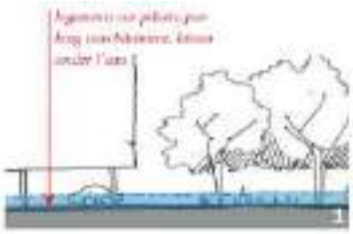
3.

Apaiser le territoire et assurer un urbanisme favorable à la santé pour le bien-être du vivant

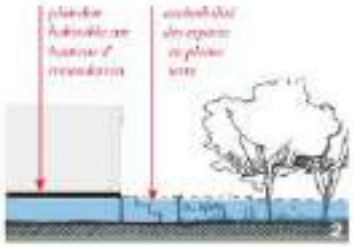
ORIENTATIONS ÉCRITES

3.1. Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation (débordement, remontée de nappe et ruissellement)

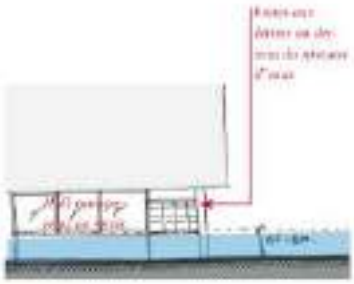
- Préciser et qualifier le risque dans les secteurs sujets à un risque de remontées de nappes.
- Eviter la réalisation de sous-sols dans les secteurs sensibles ou adapter la construction : en prévoyant un sous-sol « non étanche » (pour lequel la submersion par remontée de nappe est tolérée), équipé d'un circuit électrique muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, en évitant l'installation des chaudières et des cuves de combustible, le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants ...

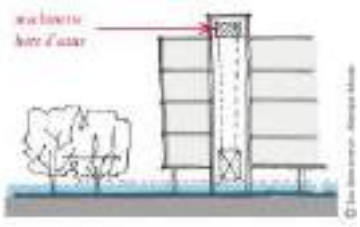


- Limiter l'imperméabilisation, notamment des aménagements extérieurs (accès, aires de stationnement, cours).
- Collecter et infiltrer les eaux pluviales à la parcelle, en privilégiant les revêtements perméables en compléments des règles de pleine terre.
- Assurer la résilience les aménagements extérieurs (parcs et aires de jeu qui infiltrent les eaux).



- Préserver les axes d'écoulement, en limitant les obstacles dans les espaces libres et garantissant la perméabilité des cours d'eau.
- Prévoir des formes urbaines résilientes au risque d'inondation dans les zones d'aléa fort (surélévation des planchers et des rez-de-chaussée, pilotis, équipements au-dessus de la côte des plus hautes eaux connues)







Aménagement en zone inondable, avec noue centrale pour l'écoulement des eaux (Source : CEREMA)

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.2. Limiter l'exposition aux risques liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles et/ou présences de cavités souterraines

Les dispositions de l'OAP sont à articuler avec les dispositions règlementaires sur les risques liés aux mouvements de terrain (4.1 Dispositions communes écrites et graphiques) s'appliquant sur la parcelle.

- Préciser la nature des sols et qualifier le risque pour tout nouveau projet en secteur d'alerte d'aléa moyen à fort.
- Maintenir l'état hydrique des sols argileux tout en favorisant l'infiltration diffuse des pluies courantes dans le sol et l'évapotranspiration via les plantes. L'infiltration concentrée n'est pas recommandée.
- Suivre les recommandations des plans de prévention des risques naturels majeurs liés aux mouvements de terrain en termes de préconisations constructives : ancrage homogène des fondations sur le pourtour du bâtiment, chaînages internes horizontaux.

3.3. Atténuer l'exposition aux risques technologiques et sols pollués

- Privilégier une logique générale de réduction de la vulnérabilité à proximité des sites ou installations générant un plan de prévention des risques technologiques.
- Eviter l'implantation d'équipements accueillant du public sensible dans les zones comprises à proximité de sites SEVESO ou ICPE soumises à autorisation.

3.4. Réduire l'exposition aux nuisances sonores pour mettre en œuvre une trame blanche

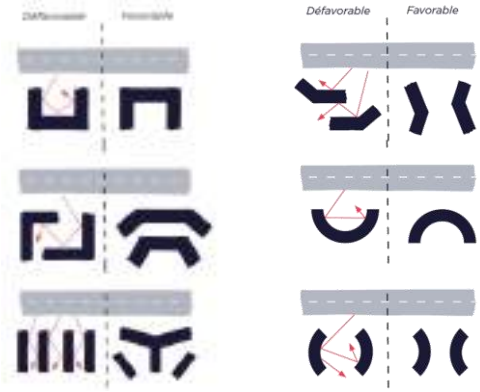
- Eviter les constructions de nouveaux équipements, sources de nuisances sonores, à proximité immédiate de zones habitées ou sensibles.
- Privilégier les opérations de construction, de rénovation lourde, de réhabilitation des logements, de réversibilité des bureaux en habitation tout en améliorant le confort de vie des occupants et en ne dégradant pas l'environnement sonore et vibratoire des riverains existants (réflexions du bruit sur les façades adjacentes, création de ponts vibratoires dans les constructions avoisinantes, réflexion de l'énergie vibratoire sur les fondations, …) pour toute opération proche d'une source émettrice de bruit et de vibrations (infrastructures de transport, site industriel...).
- Dans le cas des secteurs fortement touchés par les nuisances sonores, assurer des constructions intégrant une isolation phonique afin de garantir la préservation d'une zone de calme.
- Protéger les zones calmes (cœurs d'îlot, espaces verts) et en créer de nouvelles.
- Jouer sur la morphologie urbaine (géométrie des rues, orientation des façades…) et travailler sur l'organisation des bâtiments les uns par aux autres (bâtiments écran).
- Implanter le bâti de manière à favoriser la dispersion du bruit (rupture d'alignements ….).



Bâtiments écrans



Adaptation de la hauteur des bâtiments (épannelage)



Adaptation de la morphologie des bâtiments (Source : BruitParif 2025)

- Privilégier l'implantation des constructions :
  - en parallèle à l'axe générateur de nuisances quand il s'agit de constructions à destination d'activités ;
  - par un épannelage permettant une évacuation fluide des bruits et des polluants pour les autres constructions ;
  - par une composition des bâtiments permettant de limiter l'exposition aux nuisances sonores

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.5. Contribuer à améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition aux polluants atmosphériques

- Jouer sur la morphologie urbaine (géométrie des rues, orientation des façades…) et travailler sur l'organisation des bâtiments les uns par rapport aux autres (bâtiments écrans…) afin de favoriser l'écoulement des masses d'air et la dispersion des polluants atmosphériques.
- Implanter le bâti de manière à favoriser la dispersion des polluants (rupture d'alignements, largeur de bâti inférieures à la voirie).
- Travailler sur la configuration et le dimensionnement des dispositifs de ventilation (positionnement des prises d'air des VMC, éloignées des axes de circulations).
- Privilégier l'utilisation de matériaux de construction sains (bâtiments et sols) tels que le bois.



Forêt linéaire le long du périphérique.

- Favoriser la mise en place de végétaux susceptibles de capter certains polluants, tout en évitant les essences allergènes.
- Renforcer la végétation autour des axes routiers, afin de créer des écrans végétaux/tampons, végétaliser les talus.

3.6. Lutter contre les ilots de chaleur urbains à toutes les échelles

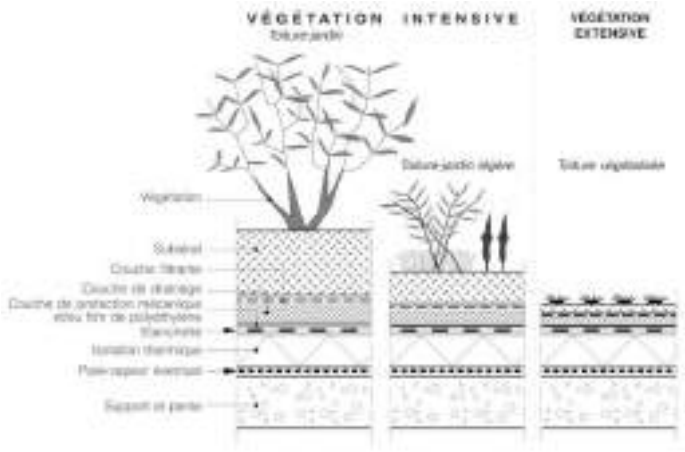
- Développer la trame arbustive et la plantation d'arbres, afin de constituer des ombrages.
- Sur le bâti existant, favoriser de la végétalisation de qualité en façade, en adaptant le dispositif à la typologie du bâtiment (murs de grimpantes / murs modulaires), de manière à s'assurer de sa pérennité.



Typologie de façades végétalisées (Source : Plante et Cité)

ORIENTATIONS ÉCRITES

Sur le bâti existant, en mobilisant notamment le potentiel de toits plats, favoriser de la végétalisation de qualité en toiture, avec un substrat minimal de 10 à 25 cm, permettant la plantation de végétation basse, arbustes et gazon, et la rétention d'eau.



Qualités de toitures végétalisées

Maintenir et préserver la présence de l'eau dans le tissu urbain notamment via l'aménagement de bassins ou de noues paysagères, des points d'eau avec bruit d'eau.

Renforcer la végétalisation du tissu urbain en intégrant plusieurs strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée) afin de développer les ombrages.

Protéger, désimperméabiliser et végétaliser les cœurs d'îlots, de manière à constituer des îlots de fraicheur.



Création d'un îlot de fraicheur sur un parking (Source : Institut Paris Région)

Végétaliser et débitumer les parkings.

Dans les zones d'activité avec un indice de vulnérabilité important à l'ICU, privilégier la végétalisation en toiture aux dispositifs de production d'énergies renouvelables.

3.7. Réduire les sources de pollution lumineuses et engager la protection de la trame noire

Intégrer la réduction à la pollution lumineuse lors de l'élaboration des projets d'aménagement (orientation, disposition et caractéristiques techniques dont la température de couleur des points d'éclairage).

Limiter les points d'éclairage aux abords des réservoirs de biodiversité multitrame, notamment les espaces naturels.

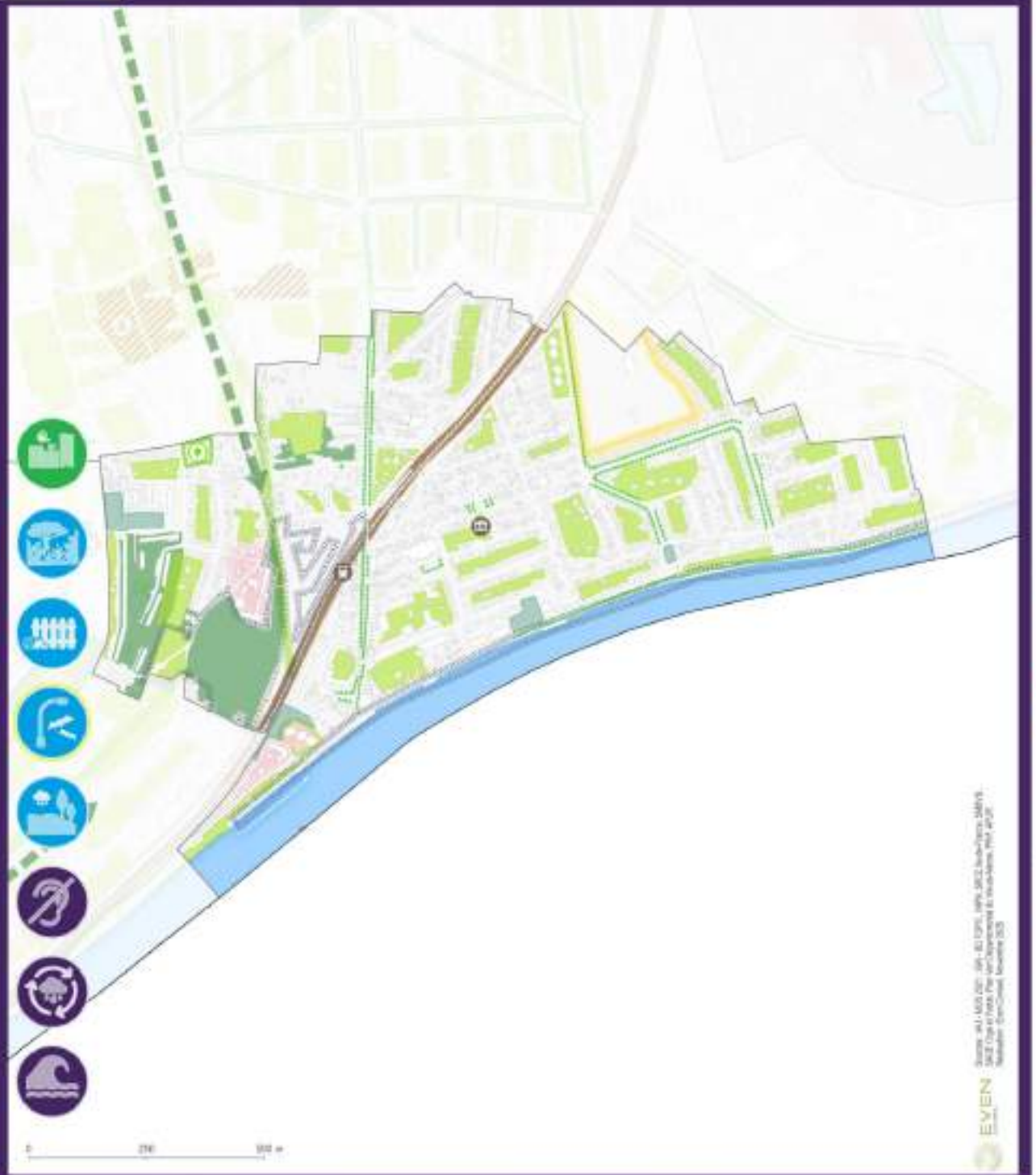


Orientation de l'éclairage public pour favoriser la trame noire

Annexes :
Atlas de la déclinaison de l'OAP à l'échelle communale

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Ablon-sur-Seine

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains riches de la nature en ville à valoriser
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Dont talus et bords des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des coeurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports variés des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

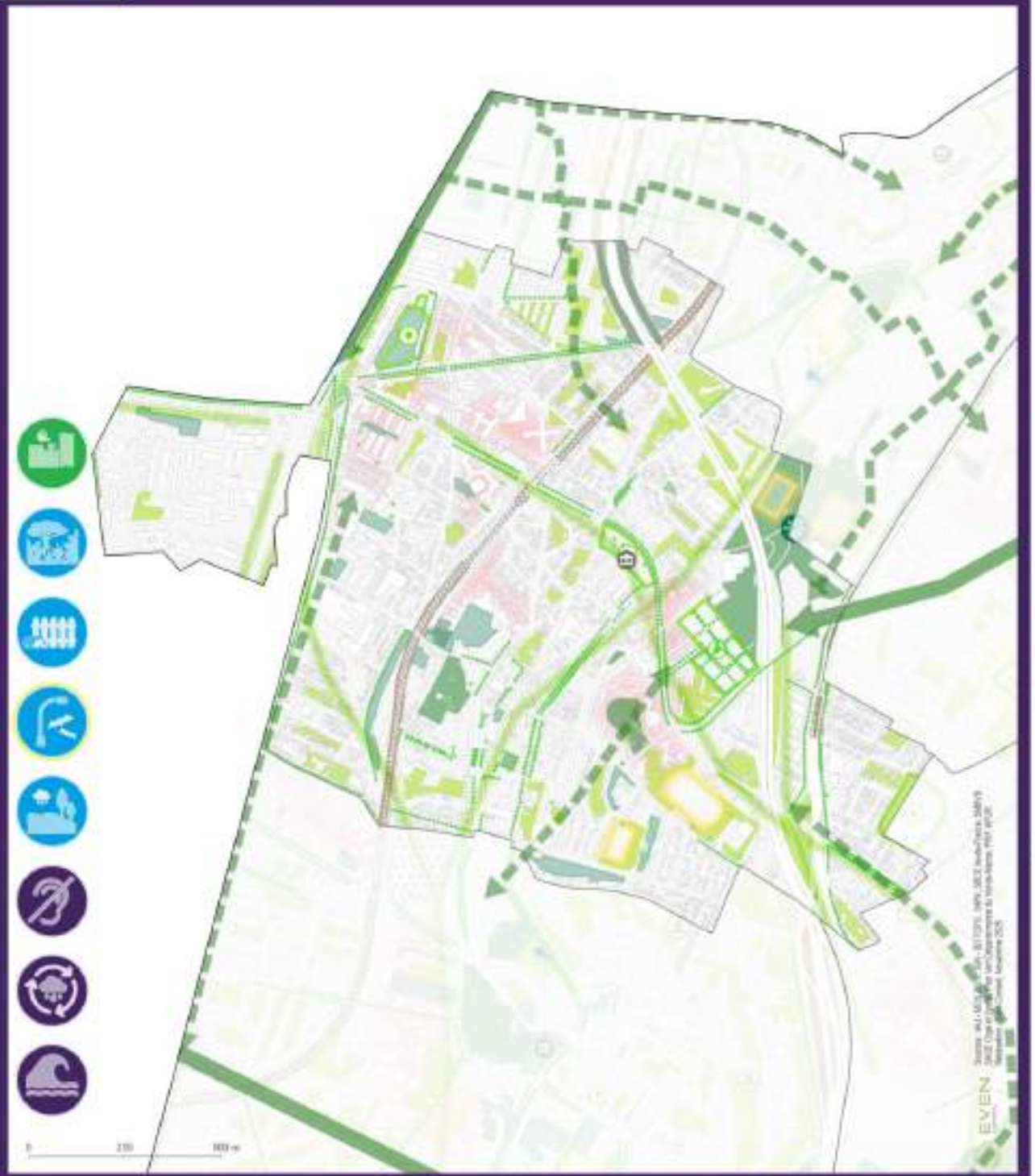
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Dont obstacles à l'écoulement des eaux à résorber
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Arcueil

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'affaissement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Athis-Mons

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Réservoirs de biodiversité multitrames à sanctuariser
- Cimetières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor majeur de la Seine à conforter
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à réouvrir

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

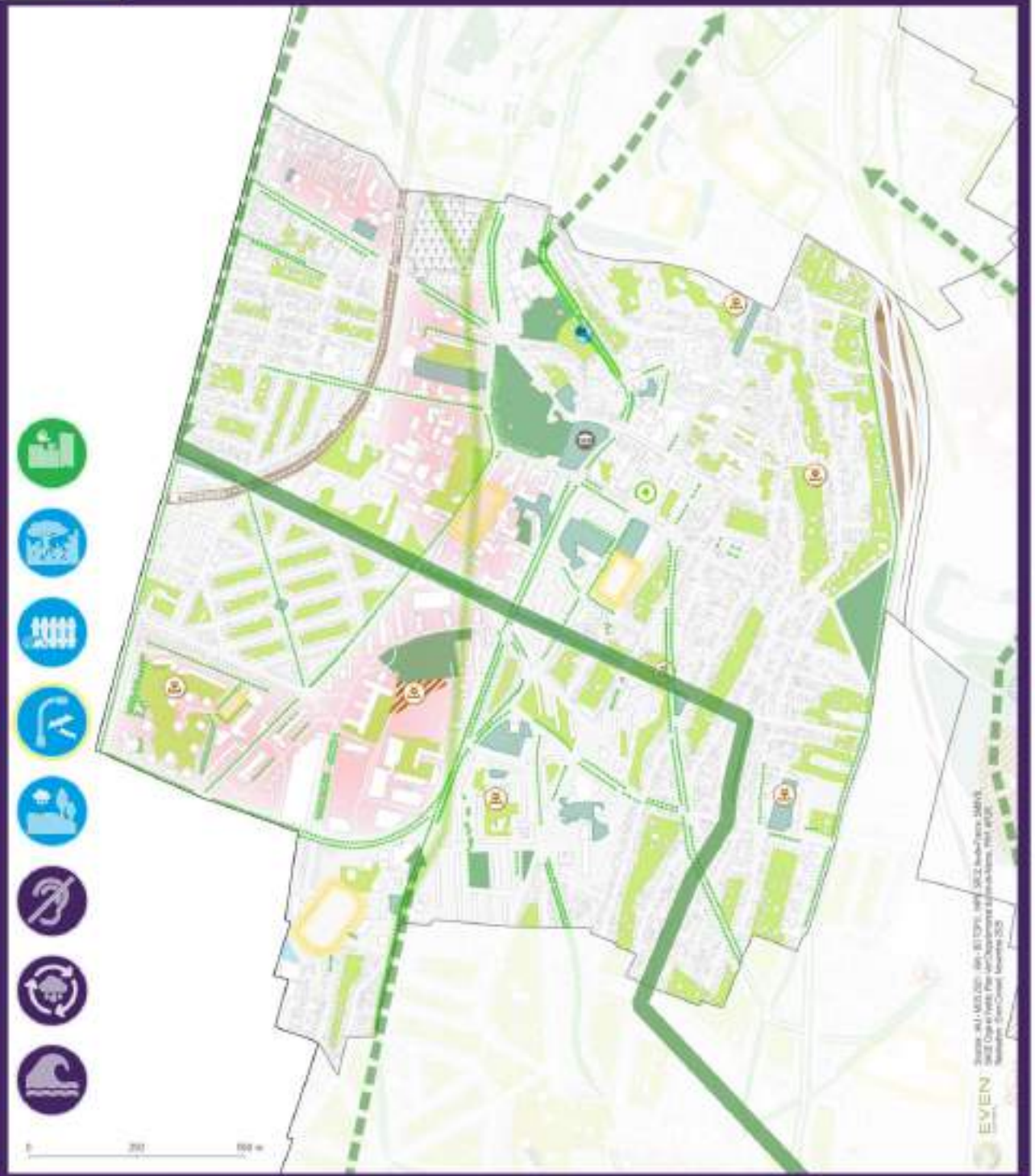
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Dont obstacles à l'écoulement des eaux à réouvrir
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Cachan

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Cimetières
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau busés à restaurer
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Chevilly-Larue

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Cimetières
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Choisy-le-Roi

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains notés de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports réels des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

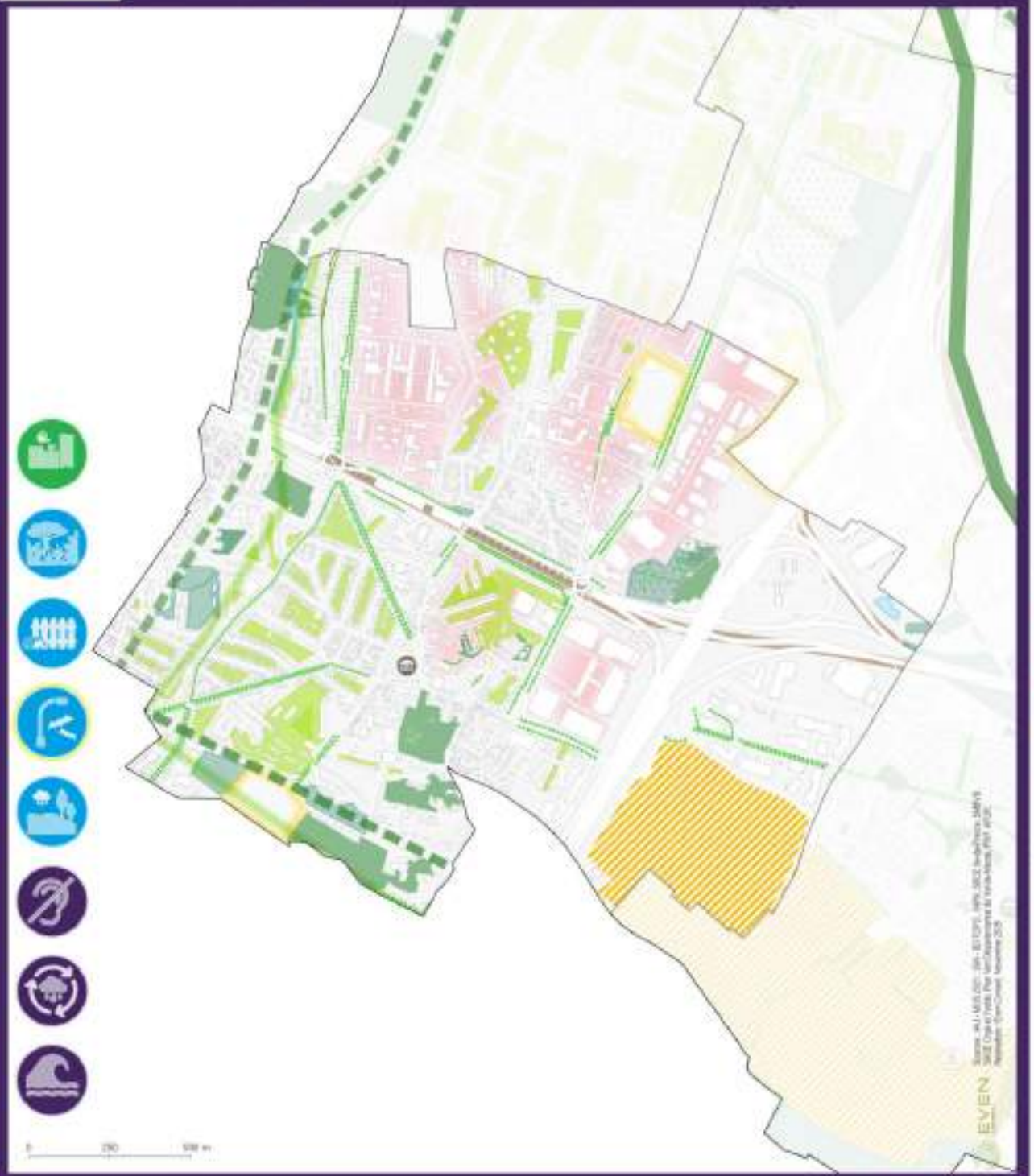
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Fresnes

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Cimetières
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains notés de la nature en ville à valoriser
- Espaces agricoles à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des coeurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports réels des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

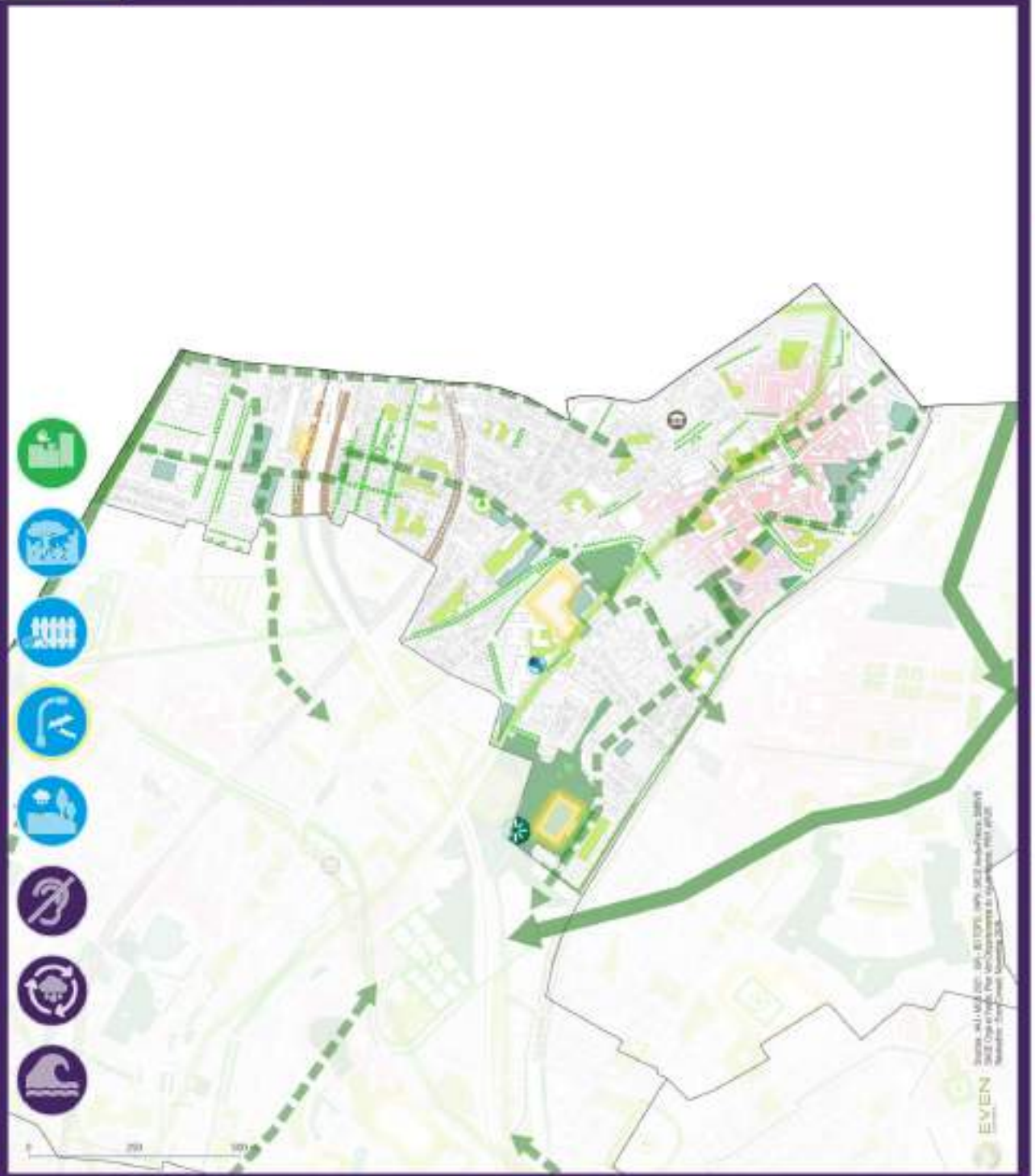
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Gentilly

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau busés à rediscuter
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Renaturaliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'affaissement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Ivry-sur-Seine

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Réservoirs de biodiversité multitrames à sanctuariser
- Cimetières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à rouvrir

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Juvisy-sur-Orge

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Cimetières
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau busés à redécouvrir
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

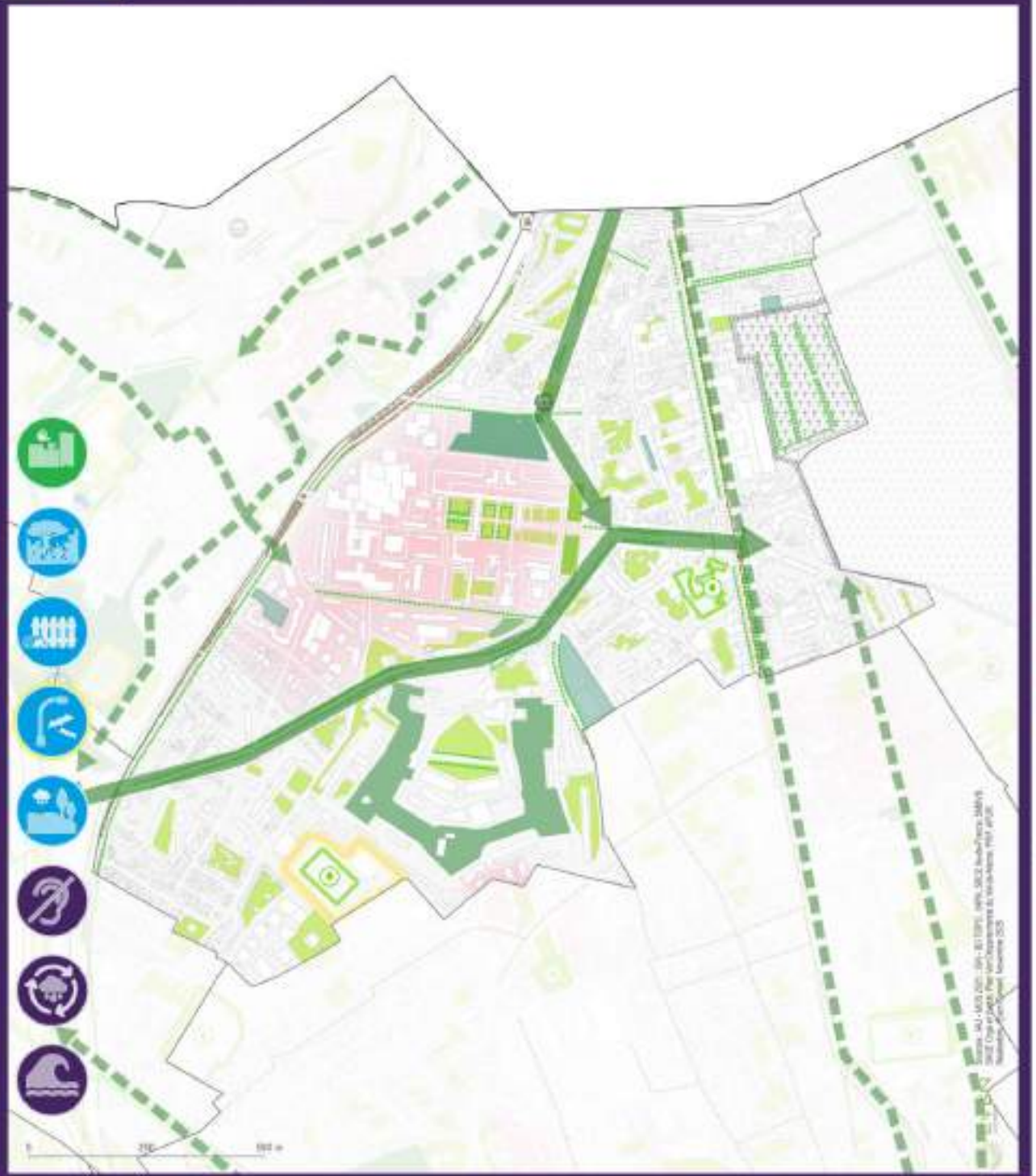
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
  - Dont obstacles à l'écoulement des eaux à résorber
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Le Kremlin-Bicêtre

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Cimetières
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des coeurs d'îlots à préserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'affaissement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de L'Haÿ-les-Roses

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau busés à redécouvrir
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Renaturaliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'affaissement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Morangis

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Espaces agricoles à préserver
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports réels des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

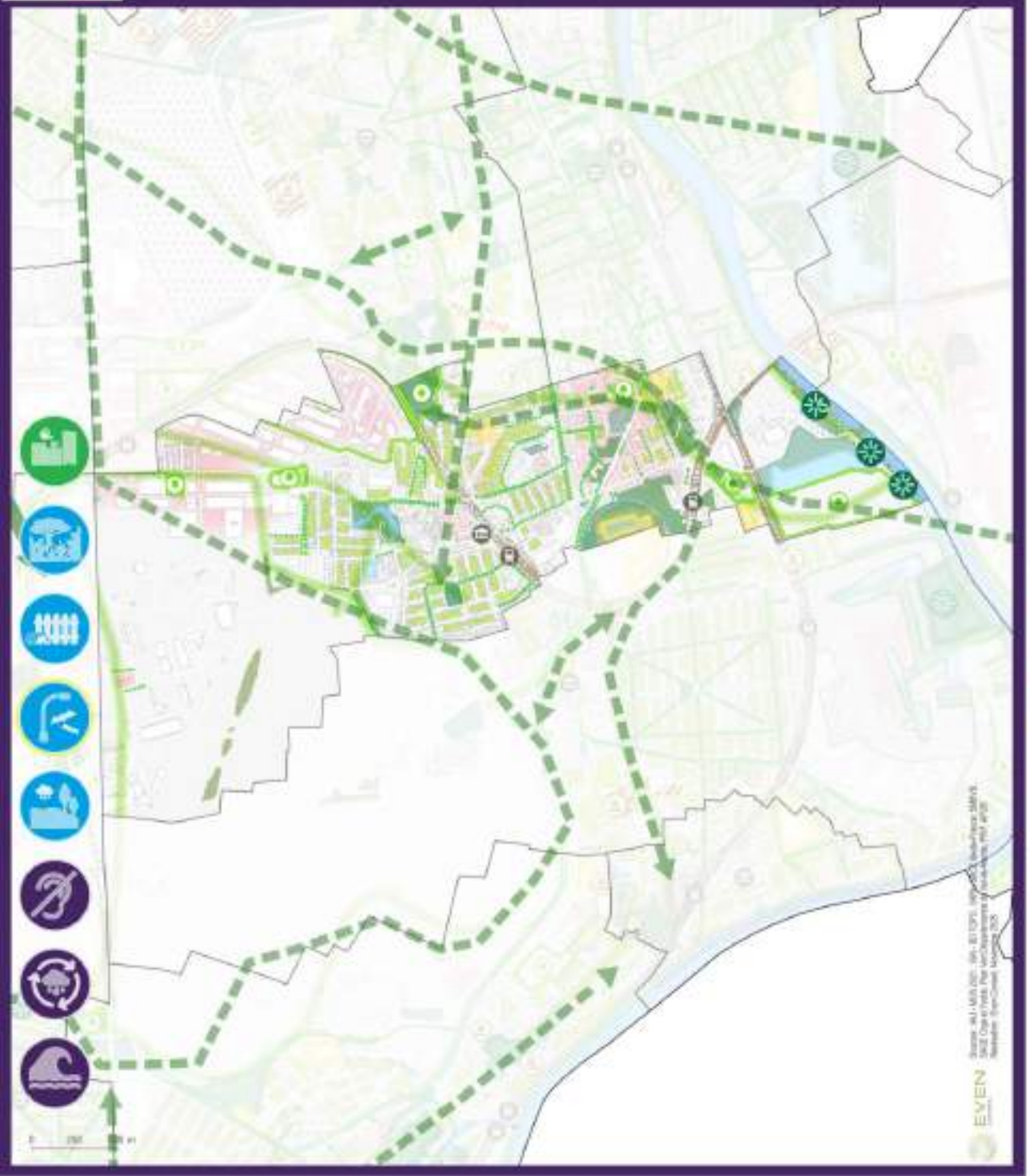
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Orly

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains notés de la nature en ville à valoriser
- Prairies aéroportuaires

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports variés des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

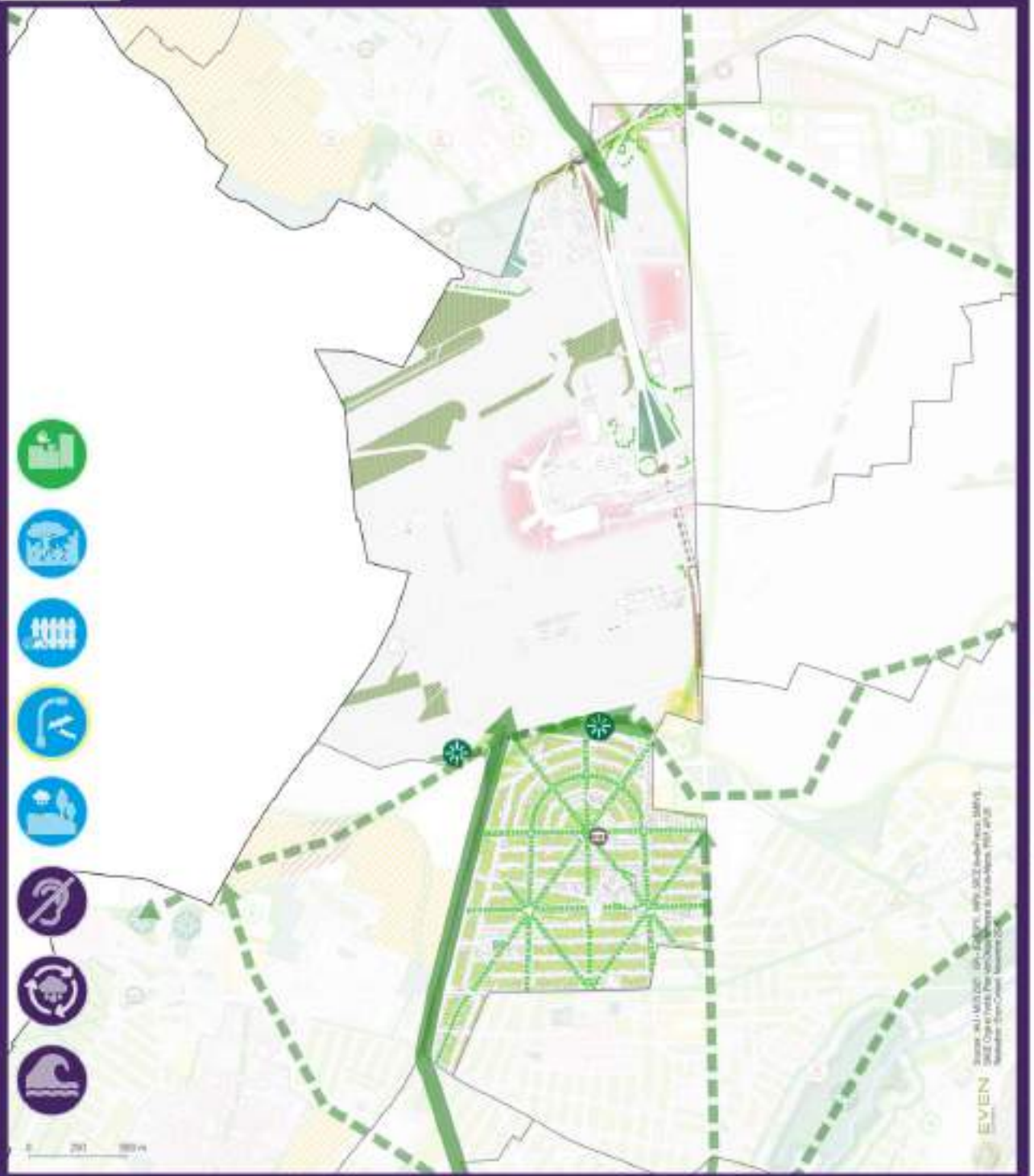
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'affaissement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Paray-Vieille-Poste

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Prairies aéroportuaires

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et friches des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

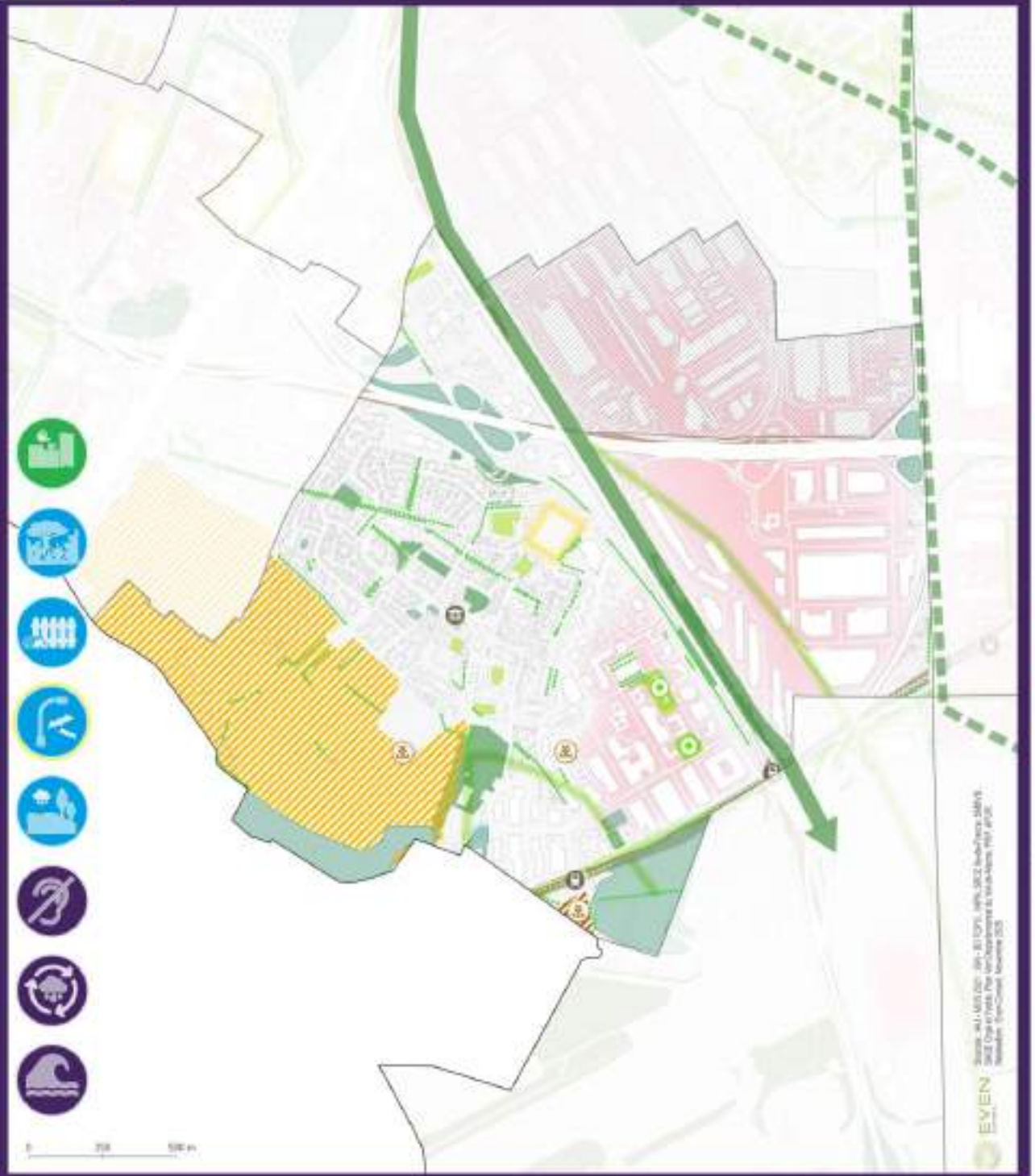
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Rungis

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Cimetières
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Espaces agricoles à préserver
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Savigny-sur-Orge

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement relatif
- Cours d'eau à préserver
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

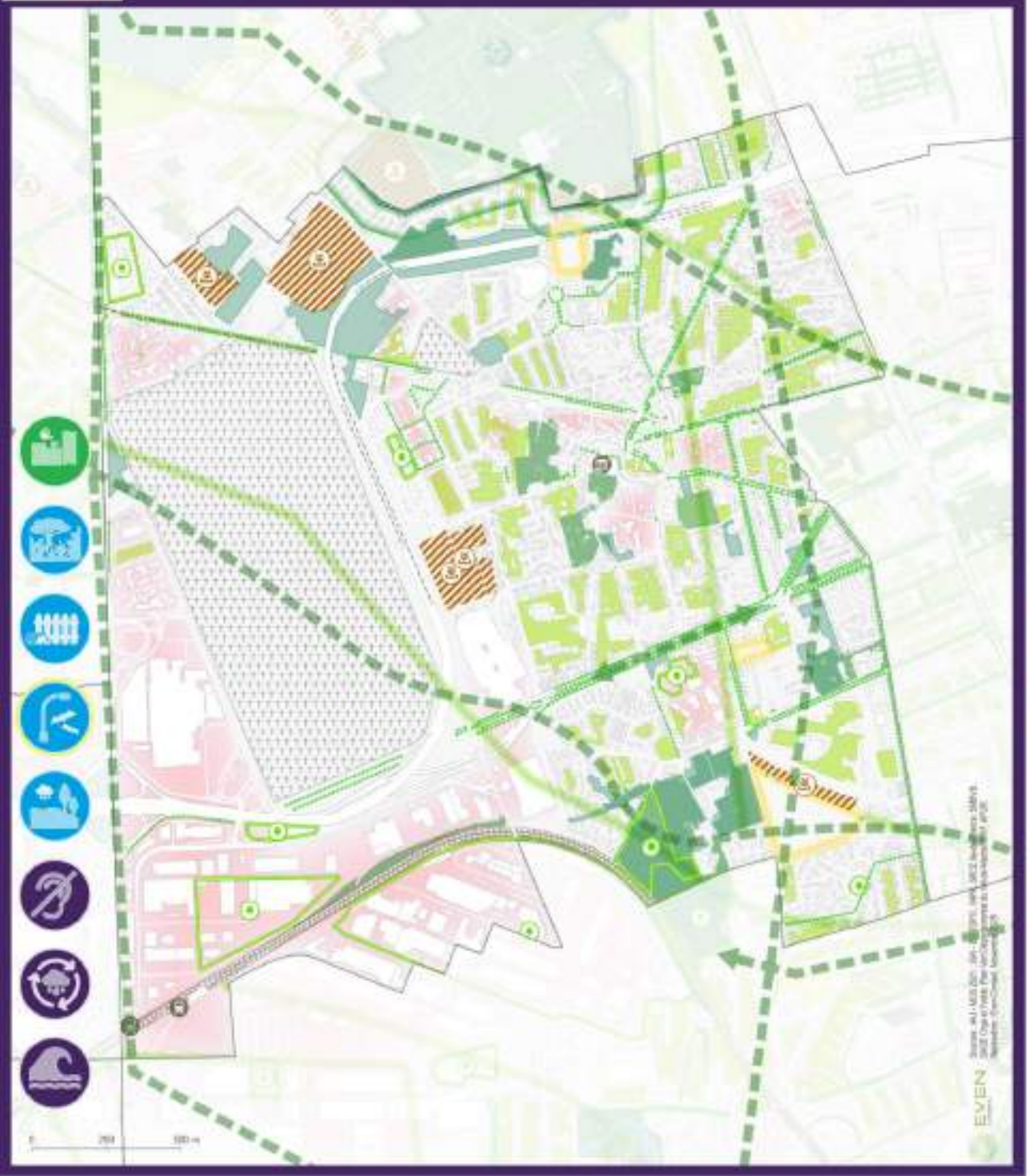
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Dont obstacles à l'écoulement des eaux à résorber
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Thiais

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Réservoirs de biodiversité multitrames à sanctuariser
- Cimetières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

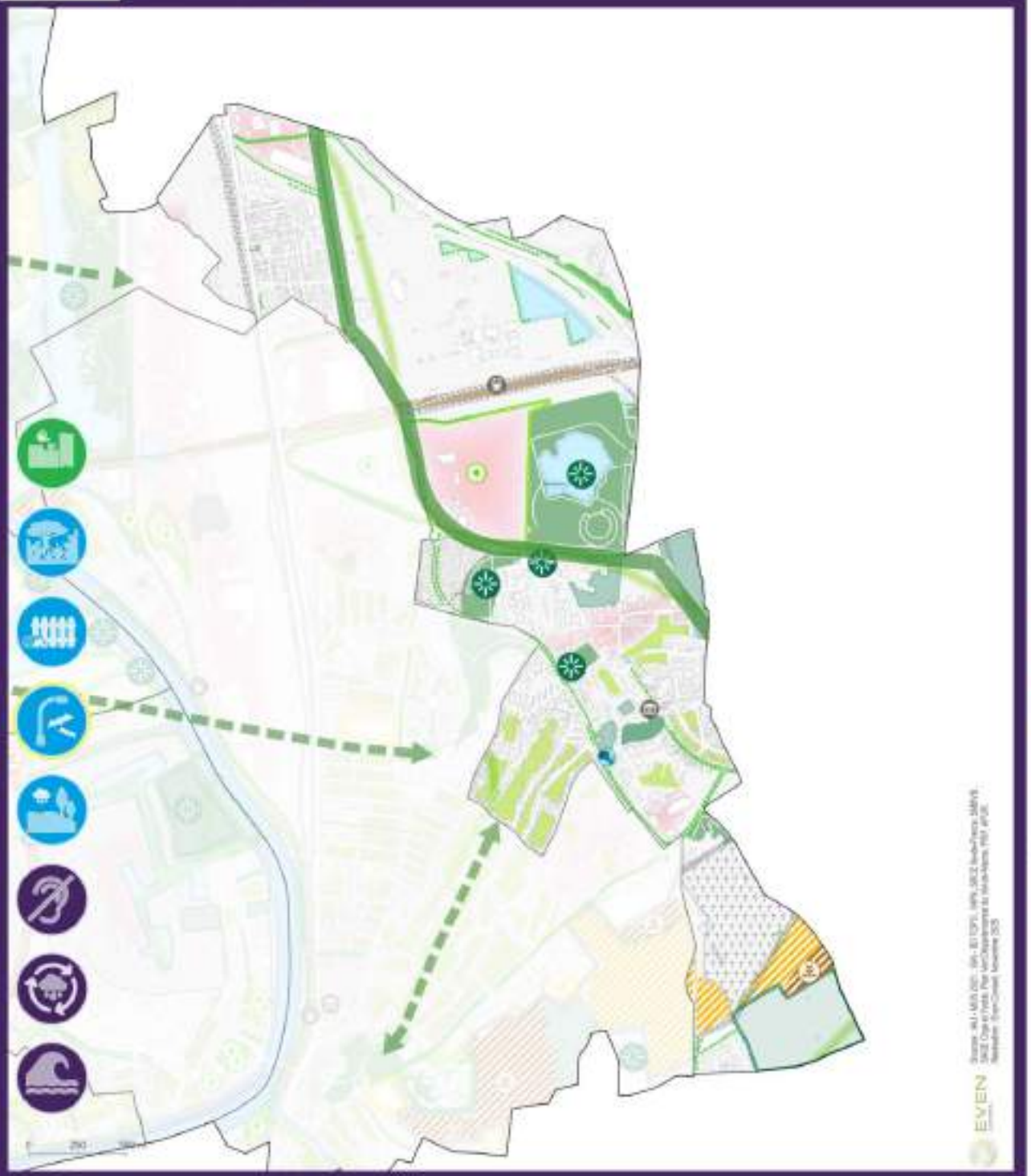
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Valenton

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Réservoirs de biodiversité multithèmes à sanctuariser
- Cimetières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Espaces agricoles à préserver
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et friches des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau busés à redécouvrir
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Supports relais des futures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

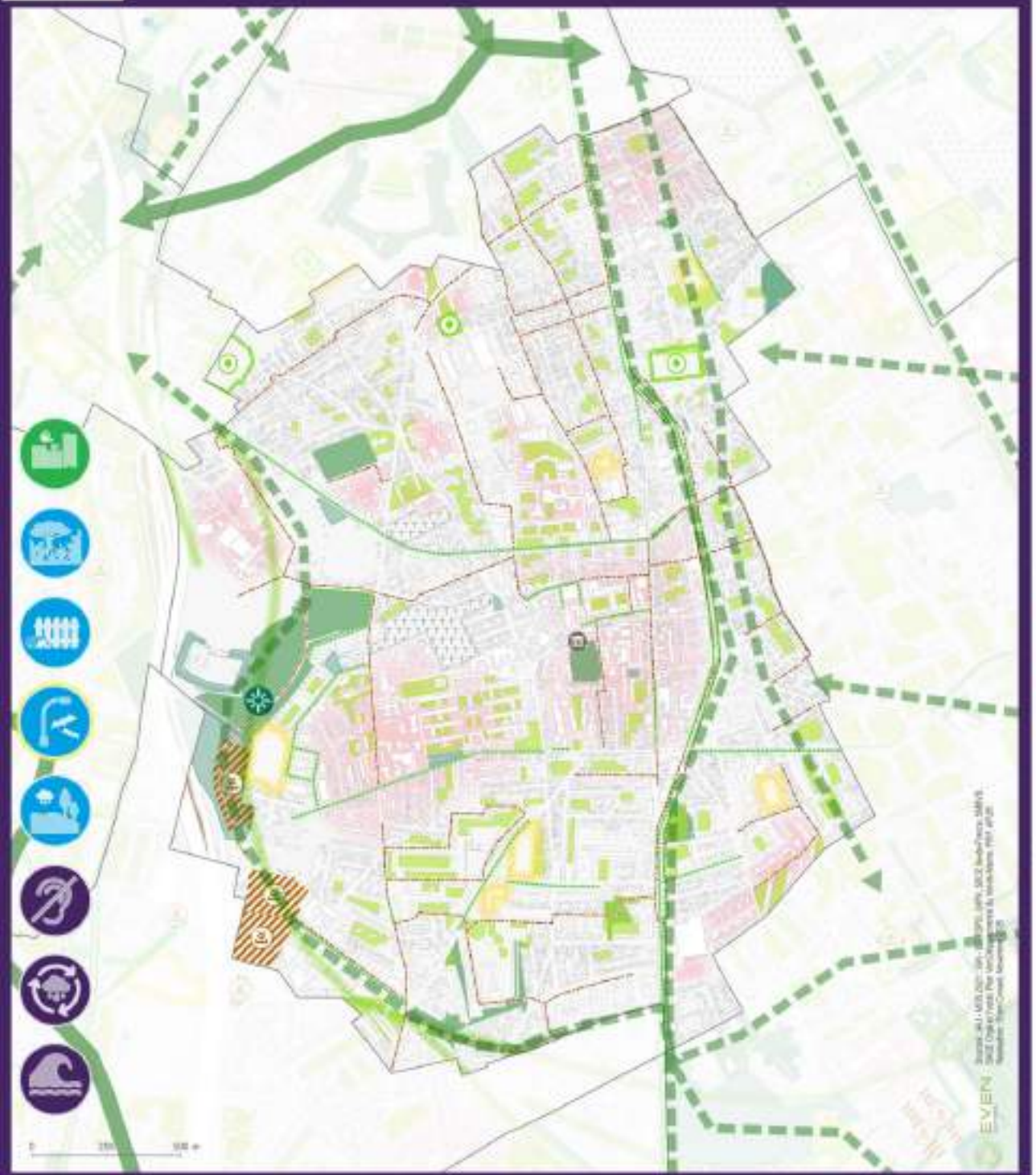
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Villejuif

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Cimetières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Dont talus et friches des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des coeurs d'îlots à préserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à résorber

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

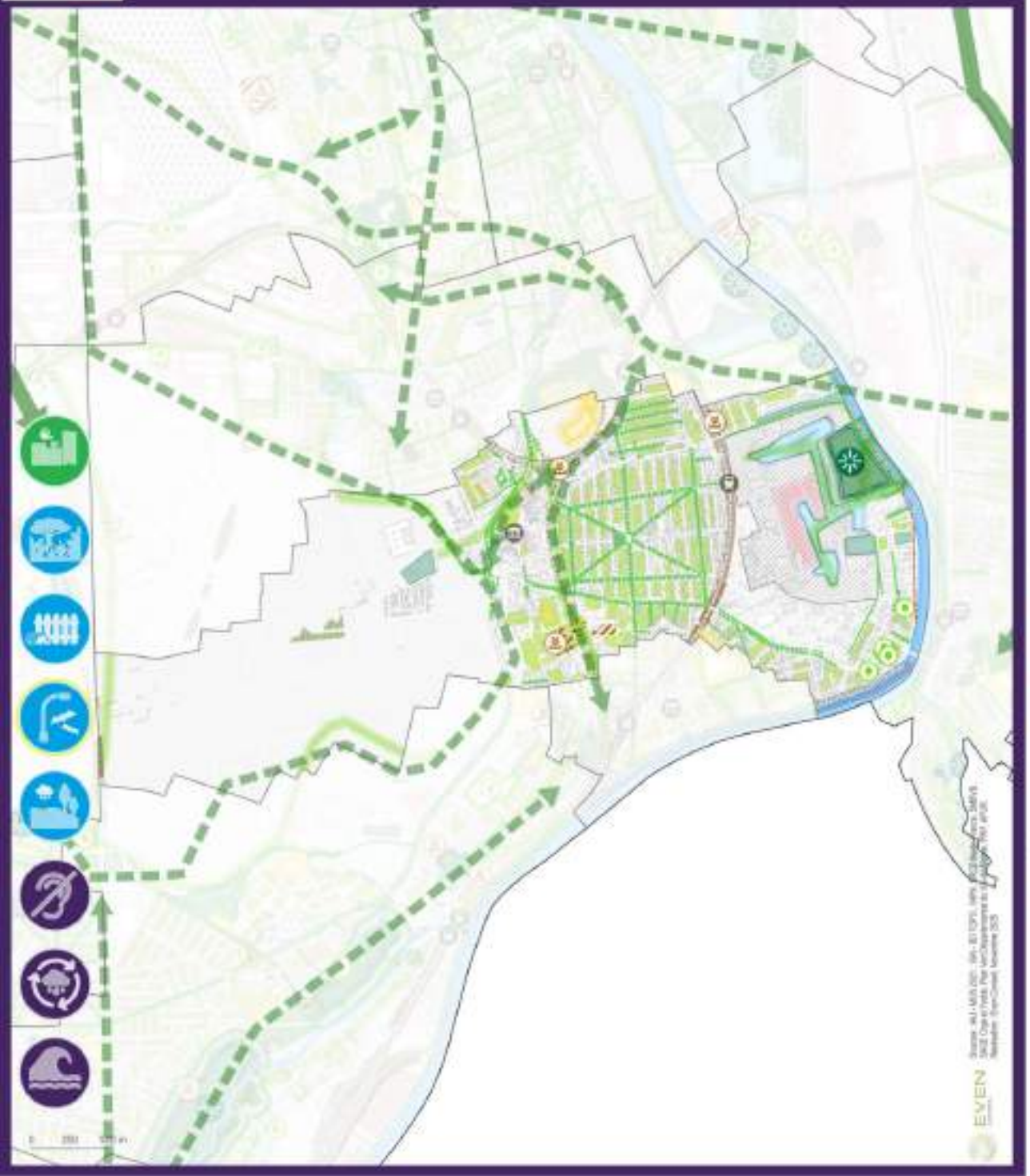
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Villeneuve-le-Roi

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Réservoirs de biodiversité multithèmes à sanctuariser
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Prairies aéroportuaires
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor régional de la Seine à conforter
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des coeurs d'îlots à préserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à réserver

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

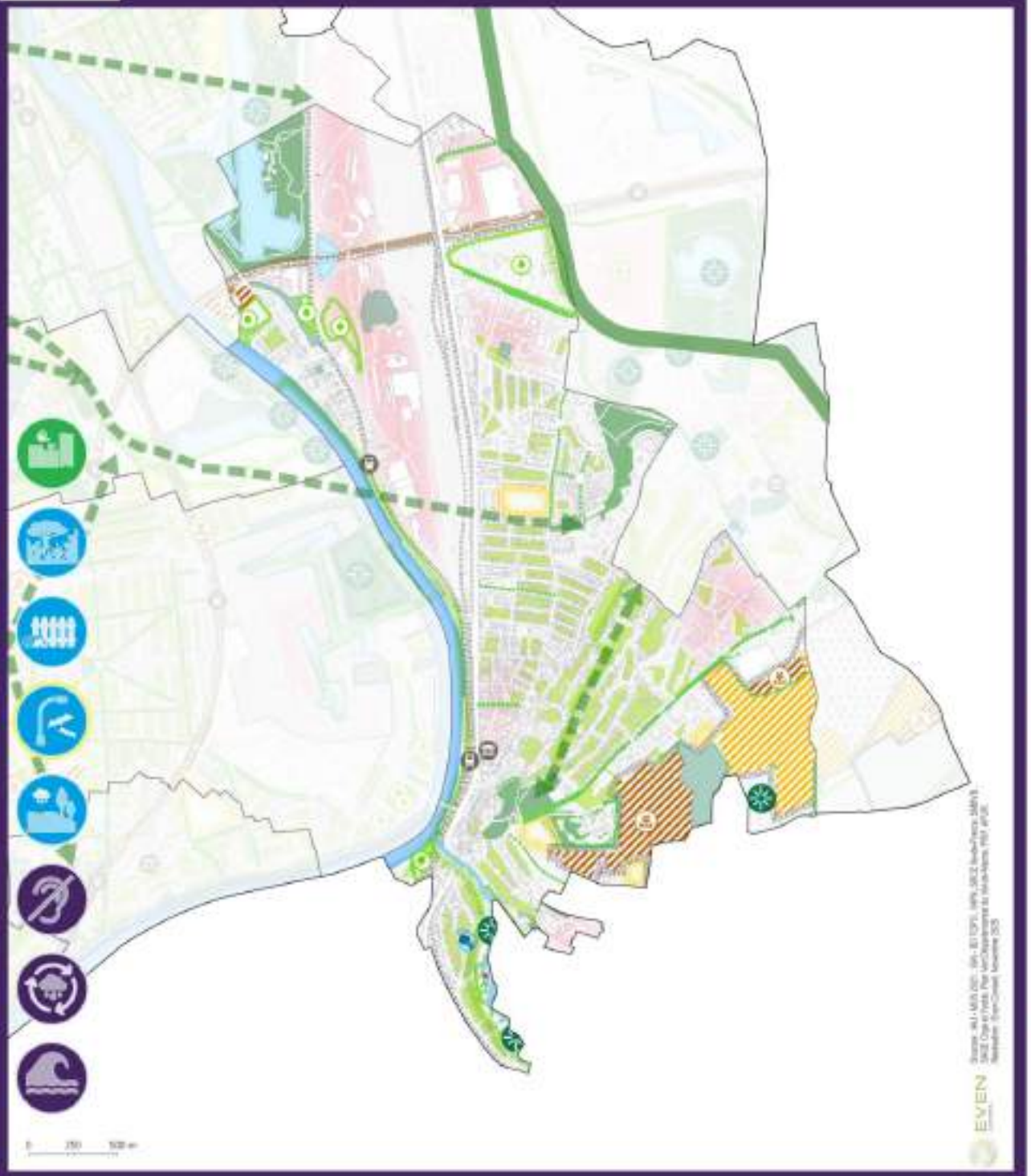
- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures perméables pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Cressonnières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Espaces agricoles à préserver
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau busés à redécouvrir
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports isolés des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à réouvrir

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Dont obstacles à l'écoulement des eaux à réouvrir
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Viry-Châtillon

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Plans d'eau à sanctuariser en veillant à la qualité des milieux
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor marginal de la Seine à conforter
- Corridors principaux de diffusion et de connexion de la nature en ville à valoriser
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Cours d'eau à préserver
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Alignements d'arbres à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
  - Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
  - Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
  - Dont obstacles à l'écoulement des eaux à résorber
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Déclinaison de l'OAP Nature sur la commune de Vitry-sur-Seine

PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Orientation 1 : Renforcer les composantes de la nature en ville au travers de la trame verte et bleue locale

Des réservoirs de biodiversité à protéger

- Réservoirs de biodiversité multitrames à sanctuariser
- Cimetières
- Espaces naturels remarquables protégés (ENS, ZNIEFF, etc.)
- Parcs urbains ouverts au public : réservoirs écologiques secondaires à préserver
- Espaces urbains relais de la nature en ville à valoriser
- Jardins partagés, jardins familiaux ou espaces d'agriculture urbaine, moteurs de liens sociaux
- Secteurs de la trame noire et blanche à préserver

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer constitués de

- Corridor magistral de la Seine à conforter
- Dont talus et fossés des infrastructures de transports à fonctionnement réduit
- Corridors à créer dans une logique de pas japonais
- Corridors écologiques supracommunaux du SCoT et du SDRIF-E
- Alignements d'arbres à préserver
- Espaces tampons des grands réservoirs à préserver
- Jardins privés des cœurs d'îlots à préserver
- Arbres remarquables inventoriés à conserver
- Supports relais des toitures et murs végétalisés à développer sur toute la ville
- Espaces de nature à créer ou à restaurer
- Coupures écologiques à rouvrir

Orientation 2 : Améliorer la qualité écologique globale des aménagements extérieurs

- Compléter et renforcer le maillage végétal existant sur toute la commune
- Y compris sur les parcours de circulations douces existantes
- Maintenir les clôtures poreuses pour la faune et l'écoulement des eaux sur toute la commune
- Lutter contre la pollution lumineuse sur toute la commune
- Dont principaux points à traiter
- Perméabiliser les sols sur toute la commune, dont les espaces publics et les parkings

Orientation 3 : Répondre aux enjeux de sobriété / frugalité, lutte face aux risques et nuisances et au changement climatique

- Accompagner la lutte contre les nuisances sonores sur toute la commune
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la préservation de la pleine terre sur les secteurs les plus sensibles
- Contribuer à une gestion vertueuse des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain ou d'effondrement / mouvement des sols
- Dont obstacles à l'écoulement des eaux à réouvrir
- Adapter les aménagements à la réduction du risque d'inondation par remontée de nappes et débordement des cours et plans d'eau

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

OAP HABITAT BIOCLIMATIQUE

SOMMAIRE

1. CONSTRUIRE POUR PERMETTRE À CHACUNE ET CHACUN DE SE LOGER DIGNEMENT

2. CONSTRUIRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE ET LA QUALITÉ DE L'HABITAT

Échelle « quartier »

Insertion harmonieuse des constructions

Échelle « opération » *(terrain d'assiette du projet)*

1. Végétation et qualité environnementale
2. Qualité des quartiers pavillonnaires
3. Confort thermique et architecture bioclimatique
4. Prise en compte des nuisances et gênes
5. Qualité des espaces extérieurs
6. Qualité des parties communes intérieures
7. Neutralité carbone des constructions et écoconstruction
8. Réversibilité des locaux

Échelle « logements »

1. Typologie de logements

INTRODUCTION

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Habitat bioclimatique » permet de répondre aux ambitions portées par les élus et exprimées dans le PADD d'offrir un logement de qualité, agréable et adapté, à chaque habitat du territoire :

- Répondre aux besoins quantitatifs de logements ;
- Proposer une offre de logements diversifiée ;
- Promouvoir la réalisation de logements neufs de qualité ;
- Assurer un confort thermique dans les nouvelles constructions ;
- Garantir la qualité des espaces communs et des espaces extérieurs ;
- Réduire l'exposition aux nuisances.

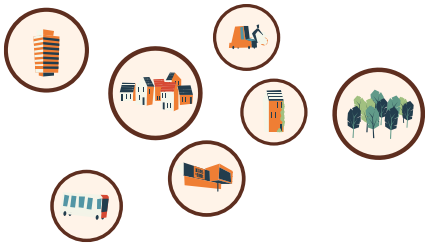
Cette OAP Habitat bioclimatique vient également apporter des orientations visant à respecter les caractéristiques historiques, architecturales et paysagères des quartiers qu'ils soient constitués de maisons individuelles ou de logements collectifs, tout en renforçant leur qualité environnementale :

- Préserver les formes d'habitat pavillonnaires et individuels ;
- Assurer l'insertion des constructions dans leur environnement ;
- Limiter l'empreinte carbone des constructions ;
- Intégrer une gestion des eaux vertueuses à l'échelle du projet.

Comme les autres OAP, les dispositions de l'OAP Habitat bioclimatique viennent en complément des dispositions du règlement du PLUi.

Les projets d'urbanisme et d'aménagement devront être compatibles avec les orientations littérales ainsi que la cartographie qui est liée. Les enjeux sont à adapter en fonction de la taille et de la localisation de l'opération.

OAP Thématiques



Elles permettent de rendre prescriptifs certains éléments des politiques publiques et de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD

S'applique complémentairement :

Les OAP sectorielles

L'OAP Habitat

L'OAP Nature

PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme *« un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »* (1946). Territoire soumis à de nombreuses contraintes et nuisances, de fortes disparités sociales, le Grand-Orly Seine Bièvre souhaite promouvoir au sein des OAP thématiques un urbanisme replaçant santé publique et bien-être de la population au cœur des politiques d'aménagement du cadre de vie.



L'OAP Habitat aborde différents leviers de l'urbanisme favorable à la santé dans une approche bioclimatique :

- Lutte contre les inégalités sociales et territoriales en assurant un égal accès au logement pour toutes et pour tous, à tous les âges de la vie, notamment au travers du parc social et d'une capacité d'hébergement renforcée et diversifiée
- Lutte contre l'étalement urbain en stoppant la consommation d'espaces naturels ou agricoles dans une perspective de zéro artificialisation nette, en renforçant les polarités et en encourageant à l'intensification des secteurs urbains ayant la capacité à l'accueillir
- Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air en diminuant l'usage de la voiture aux abords des secteurs mutables des quartiers de gare, en favorisant la création d'espaces verts et la végétalisation des constructions et des opérations, en renforçant la performance énergétique des constructions
- Réduction de l'exposition des populations en limitant la constructibilité aux abords des autoroutes, en améliorant la qualité de l'habitat et l'isolation phonique externe et interne des logements
- Qualification urbaine et paysagère en préservant les qualités du bâti existant et en favorisant une qualité architecturale et en l'adaptant aux enjeux bioclimatiques
- Développement d'une mobilité décarbonée favorisant l'effort physique en développant les infrastructures permettant le stationnement des vélos, en améliorant la marchabilité par une intensification urbaine aux abords des transports collectifs de modes lourds
- Préservation des milieux et des ressources en permettant à la construction de logements ou à la réhabilitation de l'offre existante de participer à la préservation de la faune et de la flore, en incitant à plus de sobriété énergétique, en favorisant la production d'énergie renouvelable, en développant un cycle de l'eau vertueux
- Lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains en favorisant une architecture bioclimatique permettent d'atténuer les effets de concentration de chaleur et de favoriser le rafraichissement naturel des logements
- Réponses aux besoins en équipements publics en favorisant l'accessibilité des équipements de proximité dans une perspective d'une ville des courtes distances notamment par l'intensification urbaine des secteurs bien desservis en transports collectifs
- Amélioration pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite de l'accessibilité des constructions en lien avec celle de l'espace public

1.

Construire pour permettre à chacune et à chacun de se loger dignement

Cartographie OAP Habitat bioclimatique



1. Conforter le renouvellement urbain des communes en proposant une offre de logements diversifiée et adaptée

Consolidation des cœurs de ville

Conforter les opérations de rénovation urbaine des quartiers NPRU (Nouveau Projet de Rénovation Urbaine)

Accompagner des opérations ponctuelles de renouvellement urbain dans les quartiers en QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville)

2. Assurer une construction de logements en réponse aux besoins identifiés dans les grands secteurs de mutation urbaine

Conforter la mutation des quartiers de gare

Intensifier la construction de logements dans les opérations d'aménagement urbain en soignant l'insertion urbaines, la mixité des fonctions, la qualité des espaces publics et des aménités urbaines

Accompagner l'émergence de polarités de rayonnement territorial et métropolitain

3. Améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants

Accompagner les secteurs concernés par des opérations de lutte contre l'habitat dégradé

Préserver les secteurs à dominante d'habitat individuel en accompagnant leur adaptation

Favoriser la transition énergétique et écologique des secteurs à dominante d'habitat collectif

Sanctuariser les grands secteurs de nature

Secteurs de renaturation et d'amélioration de l'accessibilité aux espaces verts

Limiter l'exposition des populations sensibles aux abords des autoroutes

Prise en compte des principaux secteurs de risques et de nuisances (Secteur de prise en compte du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly / Secteur de prise en compte des risques d'inondation / Secteur du Plan de prévention des risques de mouvements de terrain)

Fond de plan :

Lignes de transport existantes

Lignes de transport en projet

Principaux axes routiers

Hydrographie

2.

Construire pour améliorer la qualité urbaine et la qualité de l'habitat

2.1 ECHELLE « QUARTIER »

Insertion harmonieuse des constructions

2.1.1 S'insérer dans la topographie du terrain

- Veiller à une modification minimale de la topographie (exhaussements et affouillements réduits et paysagers). Identifier les points bas du site pour favoriser une gestion gravitaire de l'eau de pluie.

2.1.2 Intégrer le projet au sein du tissu urbain environnant, le paysage et l'histoire du site

- Composer le projet avec les éléments patrimoniaux (patrimoine ancien, industriel, mémoire ouvrière et agricole...) ou paysagers par la transformation, la conservation ou l'utilisation de références historiques culturelles et symboliques du quartier.
- Eviter la monotonie des volumes, en adaptant les hauteurs des façades avec la volumétrie du bâti environnant, tout en veillant à ne pas créer de nouveaux murs aveugles imposants.
- Rythmer les linéaires de façades, en intégrant des éléments architecturaux (scissions, décrochés, failles) apportant du rythme à la façade et évitant sa monotonie.
- Favoriser des matériaux contemporains (béton, acier/métal, bois, verre, etc.) valorisant les matériaux anciens (pierre, brique, bois massif, etc.) et les qualités architecturales.

2.1.3 Assurer une transition bâtie fluide entre deux tissus urbains

- Assurer un épannelage de hauteurs et des distances de retraits entre deux tissus urbains afin d'assurer une insertion harmonieuse des nouvelles opérations (notamment le long des grands boulevards urbains).
- Adapter les interventions sur le bâti existant en prenant en compte le contexte urbain (types et ancienneté des tissus urbains, cohérence architecturale, qualité et capacité des espaces publics en particulier des rues et des places), les caractéristiques du terrain et de ses abords (topographie, vues lointaines, perspectives paysagères, etc.), l'aspect architectural (singularité et cohérence), le caractère patrimonial du secteur, du terrain et de la construction (notamment en cas de protection au titre des monuments historiques, des sites ou du PLUi).

2.2 ECHELLE « OPÉRATION »

Végétation et qualité environnementale

2.2.1 Maintenir au maximum la végétation existante et avoir un degré d'exigence sur la qualité des futurs espaces verts

- Tenir compte dans la conception et l'implantation des bâtiments de la végétation existante, en particulier les arbres de haute et de moyenne tiges, à préserver au maximum de manière à maintenir les continuités écologiques.
- Préserver les arbres de haute tige de manière pérenne, en prévoyant pour les nouvelles constructions un recul par rapport aux arbres existants ou futurs, afin de permettre leur développement.
- Protéger les arbres existants à conserver et leur système racinaire durant les phases de chantier.
- Désimperméabiliser les espaces artificialisés en favorisant la pleine terre, la végétalisation et la plantation d'arbres.

2.2.2 Intégrer une gestion des eaux vertueuses à l'échelle du projet

- Gérer les eaux de ruissellement à la parcelle et éviter le rejet de ces eaux dans le réseau en lien avec le zonage pluvial et la nature du sous-sol (présence de gypse, d'argiles affleurantes ou de cavités souterraines).
- Désimperméabiliser les espaces artificialisés et limiter l'artificialisation des sols pour favoriser l'infiltration des eaux de pluies et leur évapotranspiration par la végétation.
- Favoriser la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des parties communes, en prévoyant notamment un volume de stockage, une pompe, un robinet indépendant…

Qualité des quartiers pavillonnaires

2.2.3 Garantir une bonne intégration urbaine des nouvelles opérations d'ensemble en zone pavillonnaire

- Privilégier la création d'accès indépendants depuis l'extérieur pour chaque logement. En revanche l'accès des véhicules et leur stationnement pourront être mutualisés.
- Aménager un espace extérieur (jardin, terrasse) en lien avec le respect de la préservation de la pleine terre.
- Intégrer un rythme dans l'implantation des constructions permettant d'éviter une monotonie de façade. Une construction ou un ensemble de constructions contigües sur une même unité foncière ne pourra pas présenter un linéaire de façade trop important.
- Présenter une diversité des hauteurs des constructions (tout en respectant les hauteurs maximales définies dans le règlement).
- Privilégier une diversité de parements et de menuiseries en façade.

2.2 ECHELLE « OPÉRATION »

Confort thermique et architecture bioclimatique

2.2.4 Garantir la luminosité des logements et des espaces communs.

- Implanter les constructions de manière à prendre en compte les ombres portées générées par les bâtiments environnants, les éléments végétaux conservés et les autres constructions de l'opération le cas échéant.
- Tenir compte des orientations solaires pour la surface et la conception des logements afin d'assurer un confort d'été et d'hiver optimal dans un contexte de réchauffement climatique accéléré.
- Favoriser la capacité d'éclairage naturel des locaux communs, y compris locaux techniques et paliers d'étages.
- Adapter les dimensions des ouvertures et surfaces vitrées en fonction de l'exposition des façades au rayonnement solaire dans le respect des rythmes architecturaux de ces dernières.
- Veiller au confort d'été et d'hiver en favorisant les dispositifs de protection solaire extérieurs, des épaississements permettant la création d'espaces tampons en façade comme des oriels, le recours à des matériaux de lutte contre le rayonnement solaire (brise-soleil, stores, volets, etc.) permettant un rafraîchissement passif de la construction.

2.2.5 Garantir une bonne gestion des vents à l'échelle de l'opération et des logements bien aérés de manière naturelle

- Créer des ouvertures dans le front bâti de manière à assurer la ventilation de l'opération et d'éviter les effets corridors et les rues canyons.
- Restreinte l'épaisseur des bâtiments en étage pour favoriser les logements traversants.
- Pour toute construction à destination de logement comprenant plus de 10 logements et/ou 600 m² de surface de plancher : Tous les logements devront, à partir du T3 ou plus, être traversants ou bénéficier d'une double exposition (sauf impossibilité motivée, et dans la limite de 15% du nombre total des logements de l'opération), privilégiant l'exposition permettant d'assurer un confort d'été et d'hiver optimum et adapté au changement climatique.
- Préserver tous les éléments favorisant le confort d'été des constructions existantes notamment au niveau de ventilations naturelles des locaux sans en dégrader le confort acoustique et vibratoire notamment le bruit solidien.

2.2.6 Lutter contre les îlots de chaleur urbains

- Développer des zones de fraicheur et adapter les caractéristiques de la végétation aux conditions climatiques. Le rôle des plantations et leur positionnement sera étudié de manière à améliorer le confort thermique.
- Améliorer le confort thermique des habitations en jouant sur la présence du végétal, sa localisation et ses caractéristiques par rapport aux projets (ombrage des façades, occultation des ouvertures…). À cette fin, le recours aux essences caduques, perdant leur feuillage en hiver, sera privilégié.
- Privilégier les matériaux en façade, en toiture et en revêtement des sols extérieurs permettant de limiter fortement le stockage de la chaleur, les risques de surchauffe, la réflexion spéculaire vers le sol et les façades en vis-à-vis en limitant les effets d'albédo.

2.2 ECHELLE « OPÉRATION »

Prise en compte des nuisances et gênes

2.2.7 Réduire l'exposition aux nuisances sonores

- Minimiser l'exposition au bruit environnant par l'implantation du bâti et, au besoin, l'aménagement d'une zone « tampon » (mur végétal, arbres à hautes tiges, mur écran, butte de terre…).
- Assurer un bon confort acoustique intérieur et extérieur, notamment aux abords des voies ferrées et routes, où ce dernier devra être renforcé en tenant compte de la présence de bruit solidien.
- Organiser la distribution des pièces en fonction du contexte acoustique.
- Utiliser des matériaux de façade absorbant les ondes sonores et vibrations.
- Assurer l'intimité des logements situés en rez-de-chaussée par un traitement adapté (retrait, surélévation, espace de transition, végétation, etc.).
- Utiliser des matériaux permettant de limiter les nuisances sonores émanant des parties communes et impactant les logements.

2.2.8 Améliorer la qualité de l'air au sein de l'opération

- Prévoir une zone végétale tampon entre les infrastructures routières et les opérations de manière à améliorer la qualité de l'air au sein des logements.
- Favoriser l'utilisation de matériaux non polluants et non nocifs pour la santé.

Qualité des espaces extérieurs

2.2.9 Veiller à la qualité d'usage, environnementale et esthétique des espaces verts collectifs

- Adapter le positionnement des espaces extérieurs de manière à garantir leur ensoleillement optimal en hiver et leur ombrage en été.
- Intégrer, au sein des opérations comportant plusieurs constructions, des espaces tels que des jardins partagés, espaces de jeux pour enfants, boulodromes… de manière à créer des espaces de vie partagés.
- Privilégier les espaces verts d'un seul tenant et les lier autant que possible à l'échelle de l'îlot.
- Varier, adapter au contexte urbain et choisir les essences, afin d'être non allergènes, peu consommatrices en eau, adaptées au climat local et à la nature du sol, et ne demander que peu d'entretien.
- Varier les différentes strates de végétation (arbres de haute tige, arbres moyens, arbustes, herbacées et grimpantes).
- Préserver les capacités des fonds de jardins ou cœurs d'îlots à lutter contre le phénomène de chaleur urbaine et à contribuer au renforcement de la trame verte et bleue dans une logique de pas japonais en particulier aux abords des réservoirs des biodiversité protégés ou des corridors écologiques à conforter ou reconstituer.
- Permettre aux constructions existantes de concourir au maintien et au développement de la biodiversité en permettant d'intégrer aux façades des dispositifs favorables à la faune et à la flore (nichoirs, plantes grimpantes, etc.) et en limitant les surfaces de façades à effet de miroir ou de transparence pour éviter les risques de collision avec la faune ou la désorientation de celle-ci.

2.2 ECHELLE « OPÉRATION »

2.2.10 Garantir des espaces extérieurs fonctionnels dans la plupart des logements

- Intégrer à l'opération des espaces extérieurs à vivre, confortables et agréables pour les logements (jardin privatif ou collectif, balcon, loggia, terrasse), en prenant en compte les nuisances éventuelles que ces espaces pourraient subir.
- Comporter un espace extérieur individuel (jardin privatif, balcon, loggia, terrasse) dont une profondeur minimum assure la fonctionnalité pour tous logements de deux pièces et plus. En ce qui concerne les logements d'une pièce, cela est fortement recommandé
- Intégrer à la conception architecturale du bâtiment les garde-corps des balcons pour un traitement spécifique garantissant (l'occultation et l'intimité,…) de manière à anticiper le risque d'occupations dévalorisantes (espace de stockage, etc.).

2.2.11 Garantir une qualité de traitement entre l'espace public et l'espace privé

- Harmoniser le traitement de la clôture avec le traitement du bâti et le contexte de la rue.
- Favoriser des dispositifs légers, poreux et végétalisés, y compris pour les clôtures internes aux propriétés, lots d'unité foncière, … Ces clôtures devront notamment permettre le passage de la petite faune.
- Traiter les retraits de façon qualitative en qualifiant les espaces et en paysageant les espaces libres de manière différenciée selon la destination des rez-de-chaussée (végétalisation garantissant l'intimité des logements, parvis ou terrasse en cas d'activités ou équipements…).
- Favoriser le traitement des retraits obligatoires par des surfaces végétalisées en pleine-terre pour y planter des arbres de haute-tige.

Qualité des parties communes intérieures

2.2.12 Développer des espaces communs fonctionnels, appropriables et agréables

- Développer et intégrer dans le projet, dans la mesure du possible, des espaces à usages communs (buanderies, ateliers, salles de jeux,...).
- Privilégier l'éclairage naturel des espaces communs des bâtiments (cages d'escaliers, couloirs dans la mesure du possible…).
- Favoriser une desserte des logements à taille humaine, en limitant le nombre de logements desservis par pallier (par exemple à 5 logements par pallier).

2.2.13 Favoriser l'usage de mobilités actives et alternatives à la voiture thermique

- Consigner, sécuriser et individualiser les locaux vélos et poussettes et les localisés en priorité au rez-de-chaussée des constructions afin d'être accessibles sans nécessiter le franchissement de marches. Ils devront prendre en compte l'utilisation des vélos cargos.

2.2 ECHELLE « OPÉRATION »

2.2.14 Assurer une gestion efficace des déchets

- Aménager les locaux destinés aux déchets ménagers afin d'être facilement accessibles, aérés et dotés d'un point d'eau pour assurer leur entretien. Ces locaux seront dimensionnés et aménagés pour favoriser le tri. Lorsqu'il existe des bornes d'apport volontaire, les opérations intègreront a minima un local pour encombrant. En cas d'activité commerciale
- Tendre à intégrer des aires de présentations de bacs à déchets à la parcelle dans la mesure du possible et accessibles depuis la voie implantée en rez-de-chaussée, les locaux destinés aux déchets ménagers seront séparés.
- Prévoir des espaces de compostage.

Neutralité carbone des constructions et écoconstruction

2.2.15 Limiter les dépenses énergétiques des résidents et améliorer le confort thermique des logements

- Valoriser les capacités d'inertie thermique et/ou de stockage de la chaleur (types et teintes des matériaux de façades et de toitures) et le potentiel de de développement des énergies renouvelables.
- Améliorer les conditions d'isolation au froid et à la chaleur des derniers étages par le recours à des matériaux et isolants présentant un déphasage élevé, une ventilation naturelle performante en retrouvant des capacités de circulation de l'air naturel, application d'une finition en toiture permettant de concilier baisse de la sensibilité au stockage de la chaleur et protection contre le rayonnement solaire sans en dégrader le confort acoustique et vibratoire notamment le bruit solidien.
- L'engagement du projet dans une démarche de labels et certification sera apprécié.
- Les travaux de réhabilitation des constructions existantes doivent permettre une amélioration significative des performances énergétiques des bâtiments, c'est-à-dire permettre le gain de deux classes ou plus de l'étiquette énergétique du DPE

2.2.16 S'engager à limiter l'empreinte carbone des constructions

- Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés ou géosourcés pour chaque partie d'un bâtiment (structure porteuse, toit et ouverture, habillage, finitions…).
- Privilégier pour les projets l'utilisation de matériaux biosourcés et pérennes pour l'isolation (chanvre, fibre de bois, paille, laine de mouton, fibres textiles…).

2.2.17 Favoriser le déploiement de dispositifs de production d'ENR tout en encadrant leur recours

- Favoriser pour le fonctionnement des constructions le recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires, géothermie…).
- Se raccorder à un réseau de chaleur existant, ou à tout autre réseau permettant la mise en œuvre d'une solution de chauffage alternative alimentée par des énergies renouvelables ou de récupération à un taux équivalent ou supérieur au réseau classé, dès que cela est possible pour les logements collectifs. Dans le cas d'une opération de logements dans un quartier au sein duquel il est prévu un développement du réseau de chaleur, privilégier un système de chauffage centralisé, pour faciliter le raccordement au réseau de chaleur au moment venu.
- Insérer, l'installation de tout dispositif lié aux énergies renouvelables, de manière paysagère et qualitative.
- Maximiser la production d'énergie sur les espaces déjà imperméabilisés.
- Privilégier les panneaux solaires sur le toit ou en façade.

2.2 ECHELLE « OPÉRATION »

Réversibilité des locaux

2.2.18 Envisager l'évolutivité et le changement d'usage du bâtiment, à moindre coût et en limitant les transformations, notamment pour des changements d'usage de rez-de-chaussée, et dans le respect des règles et servitudes d'urbanisme

Prévoir une sur-hauteur du rez-de-chaussée, qui permette une réversibilité de sa vocation (changement de destination de logement à commerce par exemple).

Permettre, à travers l'agencement des façades en rez-de-chaussée, une évolutivité des destinations des rez-de-chaussée (logements, professions libérales, commerces…).

Prévoir une hauteur habitable minimale de 2,50 m par étages (hors faux plafonds).

2.3 ECHELLE « LOGEMENTS »

Typologie de logements

2.3.1 Garantir une taille minimale des logements et un nombre minimal de logements familiaux

Les logements tendront à respecter les superficies minimales suivantes :

- T1 : 30 m²
- T2 : 45 m²
- T3 : 62 m²
- T4 : 79 m²
- T5 : 96 m²

Les opérations devront tendre à limiter le nombre de petites typologies (T1 et T2) à un tiers maximum du programme.

Pour les opérations compotant une part de logements sociaux, tendre à respecter les parts minimales des logements locatifs sociaux suivantes :

- 55% de logements T3 et plus, pour les communes de Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Gentilly, Paray-Vieille-Poste, de Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, et le Kremlin-Bicêtre ;
- 50% de logements T3 et plus, pour les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Villejuif, Valenton, Thiais, Rungis, Orly, l'Haÿ-les-Roses, Juvisy-sur-Orge, Fresnes, Choisy-le-Roi, Chevilly-Larue, Cachan, et Arcueil ;
- 45% de logements T3 et plus, pour les communes de Viry-Châtillon, Villeneuve-le-Roi, Savigny-sur-Orge, et Morangis.

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

OAP MOBILITÉS & ESPACES PUBLICS

INTRODUCTION

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Mobilités et espaces publics » permet de répondre aux ambitions portées par les élus et exprimées dans le PADD en matière de déplacements, notamment en faveur des modes actifs (marche à pied et vélo) et des transports collectifs :

- Continuité des déplacements ;
- Réaménagement des axes structurants et hiérarchisation de la voirie ;
- Végétalisation de l'espace public ;
- Itinéraires cyclables et/ou piétons ;
- Traitement des espaces publics ;
- Préservation des continuités écologiques.

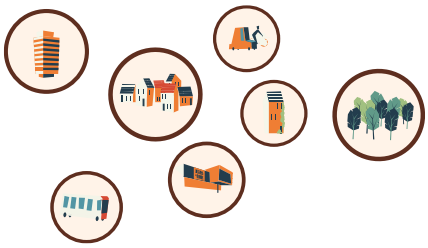
Cette OAP Mobilité et espaces publics vient également apporter des orientations visant à :

- Œuvrer pour un maillage fin et lisible de mobilités douces ;
- Apporter un soin particulier à la lisibilité des cheminements piétons et cyclables créés ;
- Faciliter les déplacements par les modes actifs autour des principales centralités et des principaux accès aux transports collectifs (station de RER, métro, tramway, Tzen) ;
- Garantir un traitement qualitatif des espaces de stationnement vélo/voiture ;
- Aménager des espaces publics résilients, créer des îlots de fraîcheur ;
- Faire le lien entre les différentes trames du territoire (bleue, brune, noire et blanche) et les espaces publics ;
- S'appuyer sur le patrimoine naturel et bâti pour développer les liaisons douces ;
- Assurer un accès à l'espace public sécurisé et fonctionnel pour toutes et tous ;
- Faire des espaces publics un support des pratiques culturelles, ludiques et sportives.

Comme les autres OAP, les dispositions de l'OAP Mobilités et espaces publics viennent en complément des dispositions du règlement du PLUi.

Les projets d'urbanisme et d'aménagement devront être compatibles avec les orientations littérales ainsi que la cartographie qui est liée. Les enjeux sont à adapter en fonction de la taille et de la localisation de l'opération.

OAP Thématiques



Elles permettent de rendre prescriptifs certains éléments des politiques publiques et de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD

S'applique complémentairement :

Les OAP sectorielles

L'OAP Habitat

L'OAP Nature

PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme *« un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »* (1946). Territoire soumis à de nombreuses contraintes et nuisances, de fortes disparités sociales, le Grand-Orly Seine Bièvre souhaite promouvoir au sein des OAP thématiques un urbanisme replaçant santé publique et bien-être de la population au cœur des politiques d'aménagement du cadre de vie.



L'OAP Mobilités et espaces publics aborde différents leviers de l'urbanisme favorable à la santé :

- Lutte contre les inégalités sociales et territoriales en favorisant des modes de transports adaptés à toutes et à tous, en favorisant l'intégration territoriale pour améliorer l'accessibilité du territoire en tous points
- Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air en diminuant l'usage de la voiture, en favorisant les modes de déplacement décarboné, en privilégiant la végétalisation de l'espace public
- Réduction du bruit notamment aux abords des infrastructures de transports et à la diminution de la la place de la voiture dans l'espace public
- Qualification urbaine et paysagère en renaturant et en offrant des espaces publics conviviaux, support de pratiques culturelles, sportives et ludiques pour toutes et tous
- Développement d'une mobilité décarbonée favorisant l'effort physique en développant et complétant les déplacements cyclables, en améliorant la marchabilité du territoire, en favorisant les transports collectifs et leur maillage
- Préservation des milieux et des ressources en aménageant l'espace public pour maintenir et développer la trame verte et bleue et conforter son rôle dans les continuités écologiques
- Lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains en baissant l'emprise de la voiture et en développant un espace public oasis rafraichissant (ombres, lutte contre l'albedo, évapotranspiration, présence d'eau à l'air libre)
- Réponses aux besoins en équipements publics en favorisant l'accessibilité des équipements de proximité dans une perspective d'une ville des courts distances par le vélo et la marche et en sécurisant les abords routiers des équipements, en particulier les écoles
- Amélioration pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite de l'accessibilité aux espaces publics et aux transports

1.

Renforcer l’usage des transports en commun

Cartographie 1 : Transports en commun



LEGENDE :



Accompagner la réalisation des pôles d'échanges multimodaux structurants pour faciliter les déplacements par les modes actifs

Sécuriser les transports structurants existants (desserte, fréquence, aménités : bus TVM, métro, etc.)

- Bus TVM
- Métro 7 14
- RER B C D
- Tramway T7 T9 / Câble C1
- Aéroport Paris-Orly

Accompagner le développement des nouvelles lignes de transports structurants

- Métro 15 18 / Tramway T12 T7 / Câble C1 / Projet Tram-train
- TCSP (Sénia/Orly), Tzen4, Tzen5
- Prolongation Métro 10, Métro 14 et ligne T9
- Projet de gare TGV Thiais-Orly

Fond de plan :

- Équipements scolaires
- Lignes de transport existantes
- Lignes de transport en projet
- Principaux axes routiers
- Hydrographie

ORIENTATIONS ÉCRITES

1.1

Conforter le maillage du territoire par le réseau de transports en commun structurants

Anticiper le fonctionnement des lignes de transport en commun en cours de réalisation dans l'aménagement de quartiers de gare et les projets urbains environnants (parvis, rabattement bus et vélo, accès piétons) : métro ligne 15 sud, prolongement du tramway T7 jusqu'au pôle gare de Juvisy-sur-Orge, bus à haut niveau de service Tzen 4 et Tzen 5, téléphérique urbain Câble 1.

Anticiper la réalisation du projet de gare TGV en proximité du pôle gare RERC Pont de Rungis – gare ligne 14 Thiais-Orly dans le projet d'aménagement du SENIA pour en faciliter l'accès à l'échelle locale (parvis, rabattement bus et vélo, accès piétons, accès des services de sécurité et de secours) et la correspondance air-fer avec l'aéroport d'Orly.

Prolonger les lignes de transport en commun structurantes pour soutenir le développement urbain du territoire, concourir à son désenclavement et s'affranchir des coupures urbaines, et réduire de l'usage de la voiture individuelle : prolongement de la ligne 10 du métro au sud de Paris jusqu'aux Ardoines à Vitry-sur-Seine en desservant la place Gambetta à Ivry-sur-Seine, prolongement de la ligne 14 du métro au sud de l'aéroport jusqu'à Morangis, prolongement de la ligne 18 vers l'est, le prolongement du tramway T9 vers l'ouest jusqu'à la plateforme aéroportuaire, et réflexion sur la transformation de Orlyval pour une desserte locale.

Concourir au désenclavement des quartiers les plus éloignés et des transports en commun et/ou des polarités de cœur de ville et de quartier par la réalisation de voies dédiées au bus et au vélo, à l'image du projet de transport en commun en site propre Arc Sud à Vitry-sur-Seine.

ORIENTATIONS ÉCRITES

1.2

Faciliter les rabattements par les modes actifs autour des principales centralités et des principaux accès aux transports collectifs (gare, station de métro, tramway, TZen...)

- Réaliser un travail sur les fonctionnalités multiples des espaces publics autour des gares de manière à donner aux différentes fonctions de l'espace (rabattement piéton vers la gare, stationnement voitures et cycles, espaces de repos…), une lisibilité.

- Prévoir du stationnement vélos, en particulier à proximité des transports collectifs, dans les zones d'emploi et à proximité des commerces et équipements publics, et dans les zones d'habitat.

- Renforcer la sécurisation de l'espace public aux abords des gares, stations et arrêts de bus, et définir des aménagements en faveur des piétons permettant d'éviter des accidents tout en facilitant les cheminements sans restriction d'âge, de genre et de handicap.

- Faciliter l'accessibilité des aménagements piétons aux personnes à mobilité réduite.

- Soutenir et participer à la mise en place d'un maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle du territoire.

2.

Favoriser le développement des mobilités douces

Cartographie 2 : Mobilités cyclables



Légende :

- Conforter les aménagements cyclables existants
- Créer les aménagements cyclables permettant de renforcer et de densifier le maillage vélo
- Apaiser la circulation routière autour des établissements scolaires sur l'ensemble des axes du périmètre
- Créer ou améliorer les grands franchissements des coupures urbaines
- Accompagner la création de liaisons structurantes métropolitaines
- Accompagner la création de lignes structurantes régionales
  - V1 Paris/ Arpajon
  - V7 Paris/ Corbeil Essonnes
  - V10 Petite Ceinture
  - V20 Grande ceinture

Fond de plan :

- Équipements scolaires
- Principaux axes routiers
- Hydrographie
- Gare de transport structurant

ORIENTATIONS ÉCRITES

2.1

Œuvrer pour un maillage fin et lisible de mobilités douces

- Faciliter la mobilité des enfants, en étudiant le mobilier urbain, son implantation, sa lisibilité à hauteur d'enfants.

- Faciliter lorsque cela est possible le cheminement au travers des tènements fonciers *(parcelles de terrain ou des groupes de parcelles qui appartiennent à un même propriétaire et qui forment une unité foncière continue)* ouverts à la circulation publique (véhicule, vélo/piéton, transports collectifs), pour permettre les traversées piétonne et cyclable.

- Assurer un principe de « porosité douce » des îlots lors de la définition des projets et ce pour éviter les effets coupures liés au bâti, pour rejoindre les transports publics et faciliter les franchissements des voies à pied ou à vélo.

- Intégrer des liaisons cyclables et piétonnes à l'occasion de la réalisation ou de la rénovation des voies urbaines, en veillant à assurer les continuités vers le réseau cyclable existant, tant au sein de la commune qu'en lien avec les communes voisines.

- Développer le maillage viaire afin de permettre une meilleure porosité piétonne et cyclable et assurer sa connexion au reste de la métropole du Grand Paris.

ORIENTATIONS ÉCRITES

2.2



Apporter un soin particulier à la lisibilité des cheminements piétons et cyclables créés

Créer des continuités physiques, quand c'est possible, support de ce réseau en utilisant des éléments végétaux diversifiés tels que des arbres, des arbustes, des haies (non fruitiers) et des plantes pour créer des couloirs verts le long des voies de circulation active.

Afin de permettre une continuité physique et visuelle du réseau de mobilité douce, utiliser une signalétique cohérente en matière de matériaux ou de couleurs. La signalétique cohérente doit, en particulier, s'appliquer à toutes les intersections entre voies cyclables et chaussées routières.

Séparer, lorsque cela est possible les voies piétonnes / cyclables de la circulation routière. La séparation des voies cyclables et des trottoirs doit être un principe, les voies cyclables doivent respecter les recommandations du Cerema (pas nécessairement séparées). En cas d'impossibilité de créer des voies séparées, il convient d'abaisser les vitesses de circulation à 30km/h ou moins.

Végétaliser, quand c'est possible, les liaisons douces afin de leur procurer de l'ombre avec des essences adaptées.

Créer des points d'eau (fontaines), quand cela est possible, le long des liaisons douces.

Mettre en place une signalétique incitative matérielle ou dématérialisée (temps de trajet entre les points d'intérêt, itinéraires apaisés…).

Assurer un éclairage public des voies de circulation active dans le respect de la trame noire afin de ne pas perturber la faune nocturne et la photosynthèse.

3.

Apaiser et qualifier l'espace public

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.1

Stationnement



Garantir un traitement qualitatif des espaces de stationnement

Rechercher la mutualisation avec les stationnements existants à proximité (optimisations des espaces de stationnement existants, mutualisation...).

Réaliser un traitement qualitatif des espaces de stationnement : intégration et filtres paysagers sur les pourtours, aménagements paysagers, choix des revêtements favorisant la perméabilité, facilitant des utilisations multiples, dès lors que le stationnement est réalisé en aérien. Ces espaces pourront également être aménagés pour servir à plusieurs fonctions, gestion des eaux pluviales notamment.

Optimisation de l'usage des parcs de stationnement en surface et en ouvrages pour une réduction de l'artificialisation et de l'optimisation du tissu urbain (l'utilisation de technologies de gestion intelligente pour diriger les véhicules vers des espaces disponibles, ou encore création de parkings à plusieurs niveaux pour utiliser l'espace vertical de manière plus efficace).

Améliorer les possibilités de stationnement pour favoriser les modes de transport décarbonés et les déplacements actifs notamment en priorisant l'extension des infrastructures de stationnement pour vélos, triporteurs et trottinettes sur la chaussée et en mettant l'accent sur les zones déjà existantes pour les deux-roues.

Mettre en place des aires de stationnement sécurisées, notamment pour le covoiturage et le partage de véhicules, à proximité des gares, dans le but de promouvoir le changement de mode de transport.

Concevoir les placettes-parkings ou le stationnement le long des voiries pour accueillir le stationnement sécurisé des vélos en concevant des placettes parkings. Ces localisations seront visibles et facilement accessibles au plus près des îlots. Étudier les possibilités à terme d'accueil d'abris couverts pour les cycles à des emplacements stratégiques visibles et facile d'accès depuis les itinéraires cyclables principaux.

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.2

Traitement environnemental et paysager des espaces publics

Aménager des espaces publics résilients pour créer des îlots de fraicheur

- Intégrer une part généreuse de végétation dans les espaces publics, à adapter en fonction des usages des fonctionnalités de l'espace et de la résistance des végétaux aux changements climatiques.

- Planter, dans la mesure du possible, de nouveaux arbres à grand développement et forte densité de feuillage dans l'espace public, notamment le long des grands axes et des délaissés liés aux infrastructures. Il sera nécessaire de choisir des espèces adaptées et variées à leur milieu ainsi qu'à leur contexte urbain, tout en évitant les espèces allergènes.

- Favoriser l'émergence dans l'espace public, d'une canopée et de pieds d'arbres traités en pleine terre, ou avec des baquettes végétalisées permettant l'infiltration des eaux de pluie, synonyme de qualité d'aménagement et d'adaptation aux changement climatique.

- Privilégier l'emploi de revêtements perméables dans les aménagements afin de contribuer efficacement à la gestion des eaux pluviales, par infiltration de l'eau dans le sol pour prévenir entre autres les inondations et à la recharge des nappes phréatiques.

- Préserver, les arbres existants sur le domaine public, sauf en cas de risque sanitaire ou de sécurité publique avérée. Dans le cas où un abattage d'arbre est rendu nécessaire, ce dernier devra être compensé sur place par minimum un arbre de développement à l'âge adulte équivalent.

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.3

Faire le lien entre les différentes trames du territoire (verte, bleue, brune, noire et blanche) et les espaces publics

Veiller à respecter et à conforter la fonctionnalité des espaces publics situés à proximité des différentes trames du territoire, notamment ceux identifiés comme réservoirs de biodiversité ou participant à des corridors écologiques (maintien de la végétation, des espaces humides ou aquatiques, de la tranquillité des lieux…).

Rechercher une mise en réseau des parcs en préservant, dans la mesure du possible, les éléments végétaux relais au sein du tissu urbain (alignements d'arbres).

Lors de la création de parcs et d'espaces verts, prévoir des corridors verts et des liens écologiques avec les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire tout en préservant les éléments végétaux existants.

Traiter qualitativement les abords des différents cours d'eau (fleuves et rivières) du territoire afin de concilier leur potentialité en matière d'espaces publics et d'usages, et leur intérêt environnemental et, économique.

Préserver l'écosystème des cours d'eau, en évitant toute dégradation excessive de leurs rives et de leur lit. Cela implique la préservation de la végétation riveraine naturelle, l'évitement des interventions qui pourraient perturber les habitats naturels ainsi que la prévention de la pollution de l'eau. Les activités qui pourront alors s'y développer doivent respecter la résilience des berges et abords des cours d'eau (chemin de halage, berges, etc).

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.3



Faire le lien entre les différentes trames du territoire (verte, bleue, brune, noire et blanche) et les espaces publics

Transformer certaines voies publiques existantes en 'rues-jardin' (notamment aux abords des écoles), en leur apportant des équipements et une végétalisation de qualité similaire à celle que l'on trouve dans un parc.

Améliorer l'accès du public aux espaces de détente déjà en place, en incluant notamment l'aménagement de chemins, l'ajout de panneaux d'information, l'installation de bancs, la création d'aires dites "cours oasis", ou toute autre modification visant à rendre ces espaces conviviaux et à encourager davantage de personnes à les fréquenter pour se détendre et profiter de la nature.

Favoriser et inciter la création ou l'extension de nouveaux parcs et espaces verts, notamment dans les tissus urbains carencés afin de contribuer à créer des environnements urbains plus agréables, durables et propices à la qualité de vie des habitants.

3.4

Organisation et accessibilité des espaces publics

Favoriser le lien entre les différents usages sur les espaces publics

Définir et mettre en œuvre des principes de partage de la voirie urbaine permettant de concilier sécurité des différents usagers et équilibre entre les modes de déplacement et l'adaptation aux changements climatiques.

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.5

Usages de l'espace public



S'appuyer sur le patrimoine naturel et bâti pour développer les liaisons douces

- Poursuivre la reconquête des berges de la Seine par les habitants en veillant à leur renaturation, en cohérence avec les trames verte et bleue du territoire, et en s'appuyant sur le réseau cyclable régional VIF destiné à favoriser l'usage du vélo au quotidien dans la mesure où ce n'est pas en contradiction avec l'usage de la Berge (Port de fret, …).

- Concourir à la reconquête des berges de la Seine dans le cadre des différentes opérations d'aménagement urbain, notamment Ivry Confluence, Ardoines, quartier du port de Choisy-Le-Roi, site Renault, Triage, Vœux, Carelles, Val d'Ablon, Seine aval.

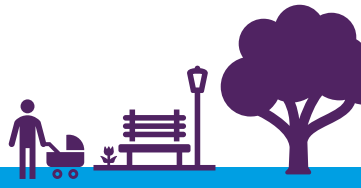
- Favoriser lors d'opération de requalification le long de la Seine, de nouveaux usages plus verts, plus qualitatifs, plus collectifs dans un intérêt patrimonial global à l'échelle du territoire.

- Accompagner la réouverture de la Bièvre et de l'Orge par des cheminements publics le long de ce cours d'eau dans une cohérence globale afin de constituer un maillage nouveau, au fur et à mesure des projets de réouverture.

- Rendre plus traversant aux mobilités douces les grandes enceintes fermées et les nombreuses grandes emprises qui parsèment le territoire.

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.6



Assurer l'accès à l'espace public sécurisé et fonctionnel pour toutes et tous

- Ménager un accès aux espaces publics suffisamment large pour les personnes à mobilité réduite, circulation des poussettes prioritairement aux abords des gares, écoles, crèches, parcs.
- Prévoir les aménités nécessaires au confort de l'espace public (mobilier urbain type bancs, corbeille à papier, toilettes…).
- Proposer des espaces récréatifs et ludiques aux enfants et aux adolescent(e)s, intégrés dans les espaces publics.
- Favoriser la sociabilisation et le vivre ensemble dans l'utilisation et l'aménagement d'espaces publics multigénérationnels.
- Intégrer des points d'eau potable aux projets d'aménagement et de requalification des espaces publics de manière à assurer un accès à l'eau potable, à des emplacements stratégiques, notamment en période estivale tout en contrôlant leur usage.
- Favoriser les déplacements quotidiens des enfants : la rue aux enfants.

ORIENTATIONS ÉCRITES

3.7

Faire des espaces publics un espace support des pratiques culturelles, ludiques et sportives

- Intégrer les pratiques sportives, de loisirs et récréatives dans les nouveaux aménagements urbains, afin de promouvoir la pratique et participer à la bonne santé des utilisateurs tout en garantissant un libre accès à toutes et à tous un libre accès *(cf Design actif)*.

- Étudier la possibilité d'aménager, dans le prolongement des projets de construction ou restructuration de gymnases, salles de sports, écoles, collèges, …, un espace extérieur de type « parvis », assez végétalisé, favorisant les pratiques libres et les interactions sociales.

- Assurer la transmission de l'histoire et de l'identité des lieux (œuvres artistiques, expositions sur l'espace public, photographies anciennes, …) lors d'opérations urbaines de grande ampleur, notamment les ZAC (Zone d'aménagement concerté), et les NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

- Développer l'art en ville, en favorisant la mise en œuvre de certains espaces de libre expression clairement identifiés. Encadrer leur usage dans des secteurs adaptés, valorisant et sans risques afin de contribuer à la structuration d'un parcours artistique.

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

OAP ECONOMIE PRODUCTIVE

INTRODUCTION

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Économie productive » permet de répondre aux ambitions du PADD de maintenir un tissu économique, productif et logistique dynamique, diversifié et responsable :

- Conforter les zones d'activités mixte ;
- Protéger les zones d'activités à vocation logistique ;
- Implanter et penser les sites logistiques pour en favoriser la multimodalité ;
- Permettre une meilleure interaction du bâti avec son environnement ;
- Améliorer les flux et le stationnement dans les zones d'activité.

Cette OAP Économie productive vient également apporter des orientations visant à proposer une offre de commerces de proximité :

- Favoriser l'animation des cœurs de ville et leur dynamisme commercial ;
- Encourager la densification des polarités commerciales ;
- Conforter l'armature commerciale existante ;
- Pérenniser les rez-de-chaussée actifs stratégiques.

Comme les autres OAP, les dispositions de l'OAP Économie productive viennent en complément des dispositions du règlement du PLUi.

Les projets d'urbanisme et d'aménagement devront être compatibles avec les orientations littérales ainsi que la cartographie qui est liée. Les enjeux sont à adapter en fonction de la taille et de la localisation de l'opération.

OAP Thématiques



Elles permettent de rendre prescriptifs certains éléments des politiques publiques et de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD

S'applique complémentairement :

Les OAP sectorielles

L'OAP Habitat

L'OAP Nature

PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme *« un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »* (1946). Territoire soumis à de nombreuses contraintes et nuisances, de fortes disparités sociales, le Grand-Orly Seine Bièvre souhaite promouvoir au sein des OAP thématiques un urbanisme replaçant santé publique et bien-être de la population au cœur des politiques d'aménagement du cadre de vie.



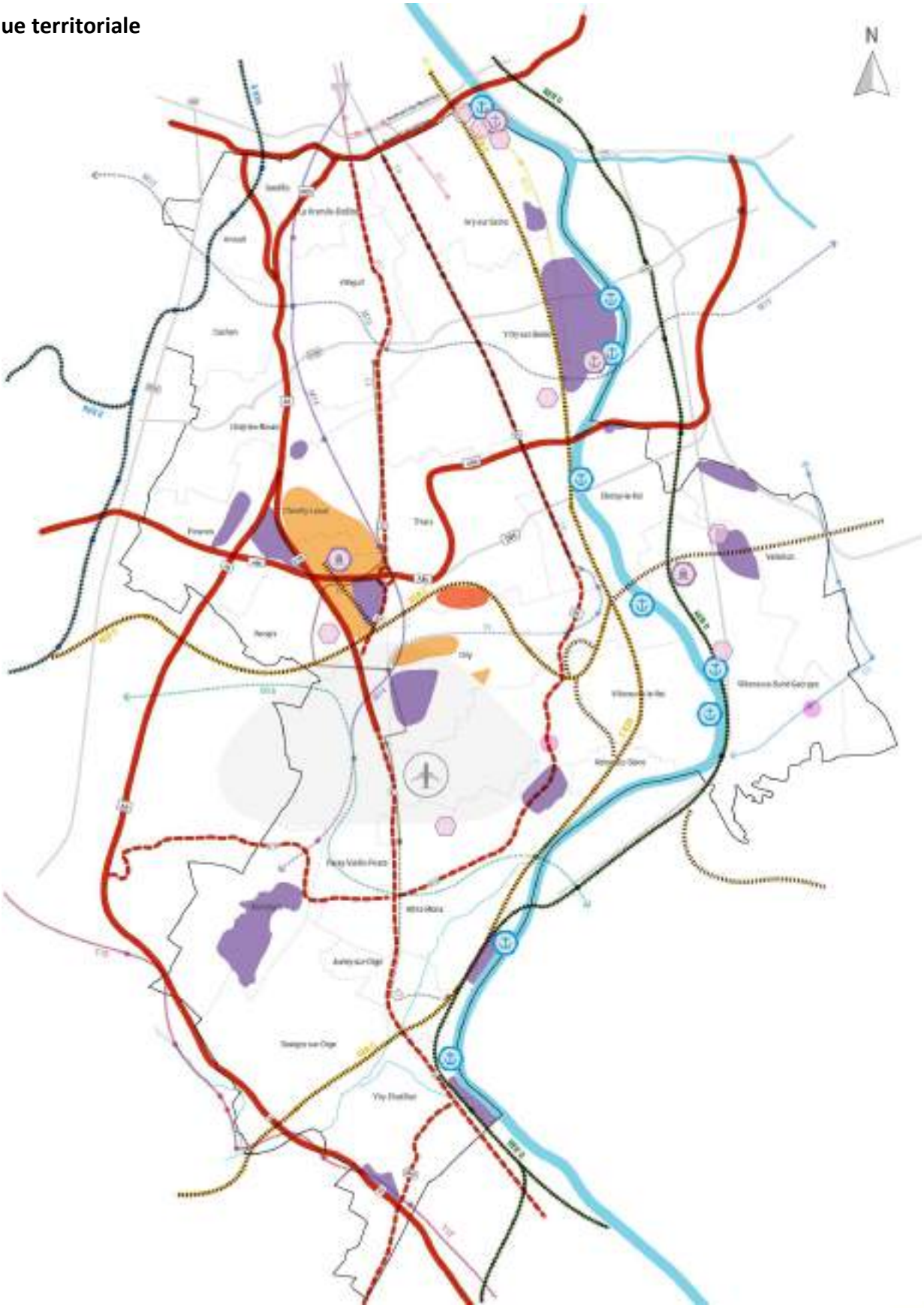
L'OAP Economie productive aborde différents leviers de l'urbanisme favorable à la santé :

- Lutte contre les inégalités sociales et territoriales en développant la mixité fonctionnelle avec une nouvelle offre immobilière productive et en évitant le cumul des nuisances par sanctuarisation de certains secteurs économiques ;
- Lutte contre l'étalement urbain en stoppant la consommation d'espaces naturels ou agricoles dans une perspective de zéro artificialisation nette et en assurant le maintien des secteurs activités économiques existants afin de conserver un foncier productif et logistique à intensifier aux portes de la capitale pour éviter le mitage des zones périurbaines de la métropole ;
- Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air en diminuant l'usage de la voiture : construction d'une offre de logements importante pour permettre aux salarie·e·s de se loger au plus proche des lieux de travail, rationalisation de la gestion de la logistique (maintien et développement du fret fluvial et ferroviaire, développement d'une logistique du dernier kilomètre par les modes actifs de déplacement), intensification urbaine des quartiers de gare et mixité fonctionnelle des centres-villes (maintien du commerce de proximité), développement d'une mobilité décarbonée, renforcement de la performance énergétique de l'immobilier productif existant ou à venir, développement des énergies renouvelables (géothermie, éolien) ;
- Prévention de la pollution des milieux en intégrant les zones d'activités économiques sanctuarisés dans les continuités de préservation des trames écologiques, en favorisant la désartificialisation des grandes plaques économiques et notamment des parkings aériens
- Réduction dès l'exposition aux nuisances notamment en réservant le foncier économique pour les activités les plus génératrices de bruit à l'écart des zones d'habitation ;
- Qualification urbaine et paysagère des secteurs d'activités économiques pour assurer une meilleure intégration de ces tissus à la ville, et dans les centres-villes pour dynamiser l'armature commerciale de proximité ;
- Lutte contre les phénomènes d'ilots de chaleur urbains en favorisant une architecture d'économie productive bioclimatique permettant d'atténuer la concentration de chaleur et de favoriser un meilleur rafraichissement en complément avec la désartificialisation et la végétalisation des grandes plaques économiques ;
- Réponses aux besoins d'équipements publics en favorisant les équipements publics de proximité dans les centres-villes et les polarités urbaines en lien avec les commerces et services de proximité, localisation d'équipements publics notamment sportifs à proximité des grandes zones d'activités économiques pour permettre aux salarié·e·s de pratiquer culture et sport avant ou après le travail et pendant la pause méridienne, inscrire les grands équipements de santé dans un écosystème global favorisant le développement économique (Cancer Campus, Sylver Valley, etc.).

1.

Soutenir un immobilier productif et logistique intégré aux tissus urbains

Logistique territoriale



LEGENDE :

Infrastructures

- Réseau autoroutier
- Réseau routier primaire
- Voies ferrées
- Voie d'eau

Foncier à vocation logistique à sanctuariser

- Zone d'activités mixte accueillant de la logistique à conforter
- Zone d'activités à vocation logistique à pérenniser
- Implantation logistique isolée à pérenniser
- Port fluvial

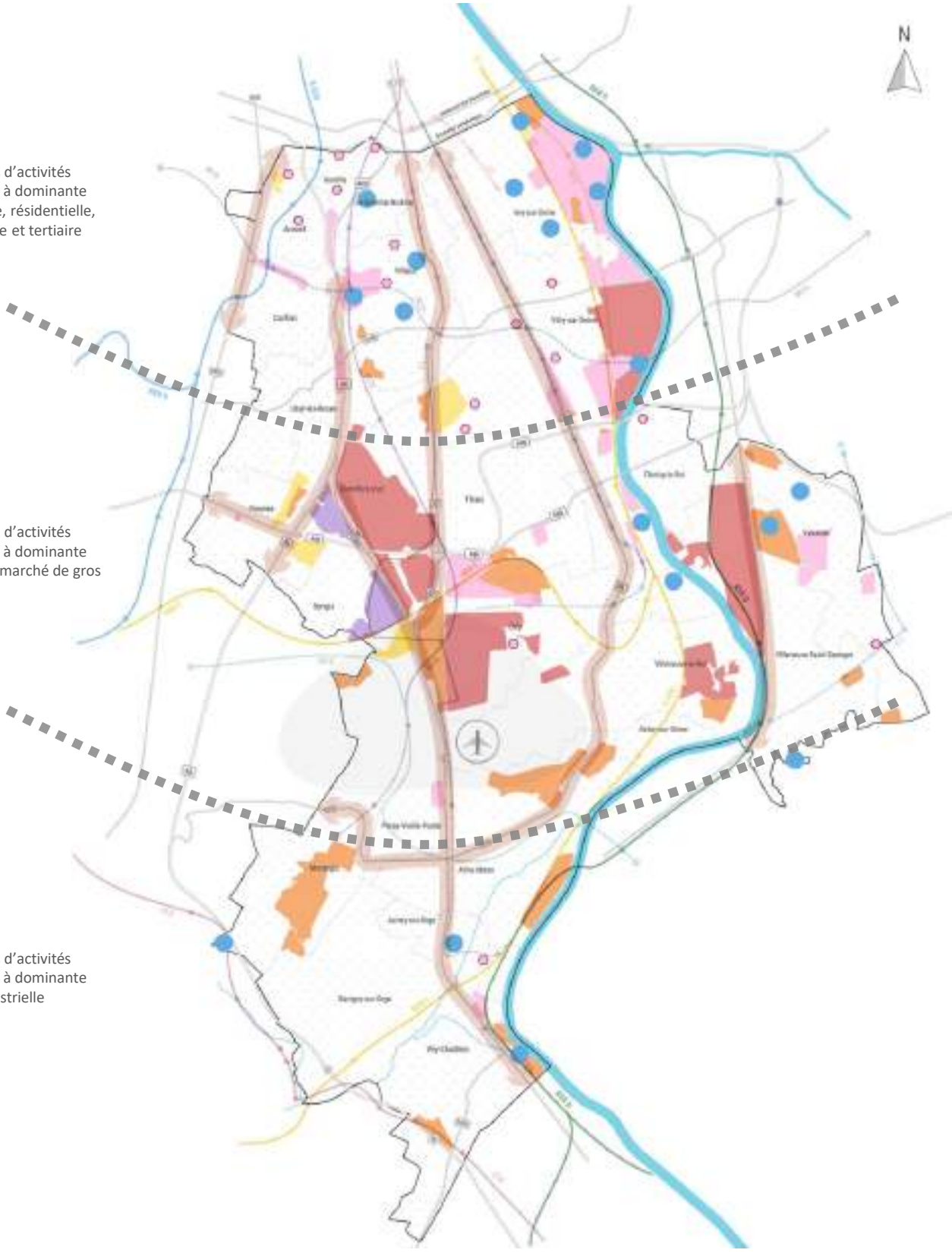
Projet incluant une vocation logistique à développer

- Favoriser l'implantation d'activités logistiques dans les ports fluviaux en conservant et développant une mixité d'usage des quais
- Secteur prioritaire de développement à vocation logistique
- Préserver et développer la logistique ferroviaire
- Programme logistique à développer

Fond de plan :

- Métro 7 14
- RER B C D
- Tramway T7 T9 T12
- Câble C1
- Métro 15 18 / Tramway T7
- Prolongation Métro 10, Métro 14 et ligne T9
- Aéroport Paris-Orly

Activités économiques et productives



LEGENDE :

Sanctuariser l'activité économique

- Maintenir le tissu d'activités à vocation industrielle et productive et améliorer son insertion urbaine
- Optimiser et conforter le foncier économique existant par une densification des activités productives
- Permettre la mutation et la diversification économique des sites existants

Développer et conforter l'activité économique

- Maintenir et conforter les grands services urbains
- Radiale mutation d'axe / Développer un tissu intégré
- Conforter les sites productifs isolés dans leur vocation économique
- Diversifier et muter en intégrant de la mixité fonctionnelle sur certains secteurs
- Densifier les activités productives et diversifier les sites économiques existants
- Soutenir le maintien et le développement de l'activité économique au sein du diffus

Fond de plan :

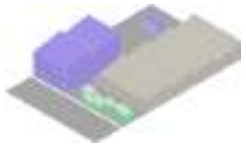


ORIENTATIONS ÉCRITES

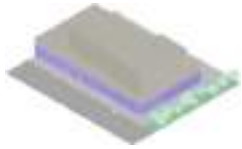
1.1

Permettre une meilleure interaction du bâti avec son environnement immédiat

Rapprocher le bâti de l'espace public, soigner le traitement des gabarits sur rue par épannelage et soigner le traitement des façades par la qualité des ouvertures



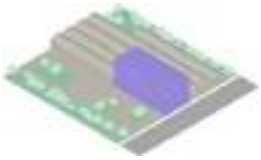
Installer des rez-de-chaussée actifs pour participer à l'animation urbaine et soigner les éléments architecturaux (vitrines, auvents, porches, etc.)



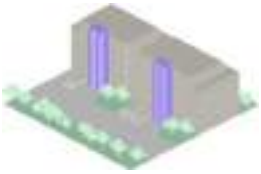
1.2

Verticaliser le bâti pour préserver les sols

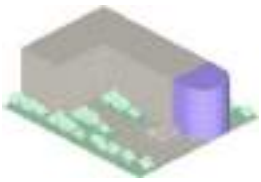
Construire des bâtiments à étages aux structures faites pour durer, évoluer, fonctionnelles et réversibles, intégrant espaces de circulation, accessibles et ouverts à chaque étage qui permet de multiplier les surfaces louables à chaque niveau en créant un véritable équivalent plain-pied



Prévoir des monte-charges industriels suffisamment dimensionnés et robustes pour offrir les mêmes performances fonctionnelles dans les étages qu'aux rez-de-chaussée

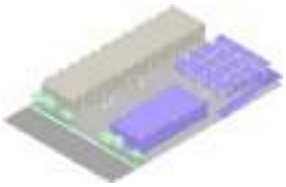


Concevoir des rampes suffisamment dimensionnés et robustes (par exemple pouvant supporter de larges véhicules utilitaires ou même des camions de 19 tonnes) et apportant un soin à leur intégration dans le tissu urbain environnant (impacts visuels et acoustiques)



ORIENTATIONS ÉCRITES

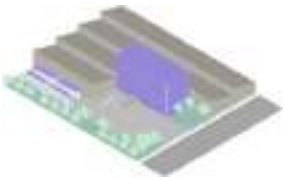
Optimiser le stockage en étage (mezzanine légère, racks, etc.) pour privilégier l'usage du foncier à destination des activités



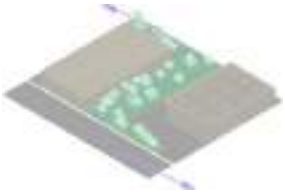
1.3

Renaturer les tissus urbains productifs

Limiter l'artificialisation des sols par une optimisation drastique des espaces dédiés à la circulation aux manœuvres des véhicules et au stationnement

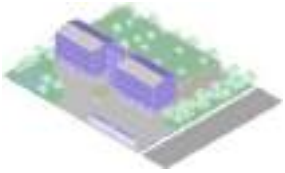


Optimiser la gestion de l'eau à la parcelle via des dispositifs de rétention et d'infiltration intégrés à l'architecture et au traitement paysager : fosses d'infiltration, mares écologiques, noues paysagères



Renforcer les continuités écologiques et ménager des refuges de biodiversité

Participer à la lutte contre les îlots de chaleur urbains en utilisant le rôle écosystémique et productif des toitures par l'installation de végétalisation, de récupération des eaux ou encore de panneaux solaires, etc. Dans les zones d'activité avec un indice de vulnérabilité important à l'ICU, il conviendra toutefois de privilégier la végétalisation en toiture aux dispositions de production d'énergie renouvelable



ORIENTATIONS ÉCRITES

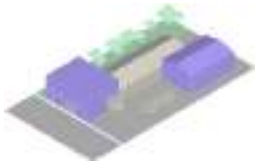
1.4

Gérer les flux et le stationnement sur le site

Optimiser le parcours des grands véhicules pour gérer et limiter les nuisances sur l'espace public : contre-allée, rue intérieure, marche en avant priorisée et marche arrière limitée et sécurisée



Aménager des accès piétons et cycles qualitatifs dans le prolongement de la trame urbaine et sécuriser ces déplacements sur le site



Intégrer tout ou partie du stationnement en sous-sol, rez-de-chaussée, toit-terrasse ou infrastructure et les connecter dans la mesure du possible aux rampes d'accès communes aux flux de livraison

Développer une organisation des sites d'activités permettant une gestion optimale des problématiques de livraison, de stationnement, de gestion des déchets, etc.



1.5

Implanter et penser les sites logistiques pour en favoriser la multimodalité

Favoriser l'implantation des activités logistiques utilisatrices du fer et/ou du fleuve dans et à proximité des sites logistiques multimodaux : pôle MIN de Rungis-Sogaris-SENIA, triage de Villeneuve-Saint-Georges et chantier combiné de Valenton, ports urbains d'Haropa Port.

Améliorer la connectivité routière des sites multimodaux pour limiter les flux logistiques sur le réseau viaire local : voie de desserte du triage de Villeneuve-Saint-Georges et du site de l'ex usine Renault à Choisy-le-Roi, bretelle d'accès à l'A106 depuis le MIN de Rungis et la plateforme Sogaris.

ORIENTATIONS ÉCRITES

Intégrer la cyclologistique dans le fonctionnement et les projets des pôles logistiques multimodaux fer / fleuve / route et dans les espaces urbains de distribution (EUD), en lien avec le développement des aménagements et du stationnement cyclable dans l'espace public

Préserver ou réintroduire une mixité d'usages des ports dans une logique de quais à usages partagés (fret, loisirs, continuités piétonnes et cyclables, transports en communs fluviaux…).

Favoriser une programmation économique productive et durable qui encourage l'économie sociale et solidaire, avec notamment le développement des filières de réemploi (jouets, textiles, matériaux BTP) et l'émergence de lieux dédiés (ressourcerie).

1.6

Intégrer les exigences de performance du bâti et de transition énergétique des véhicules

Favoriser des constructions sobres énergétiquement : isolation, double-vitrage, présence de puits de lumière, toitures et façades végétalisées, …

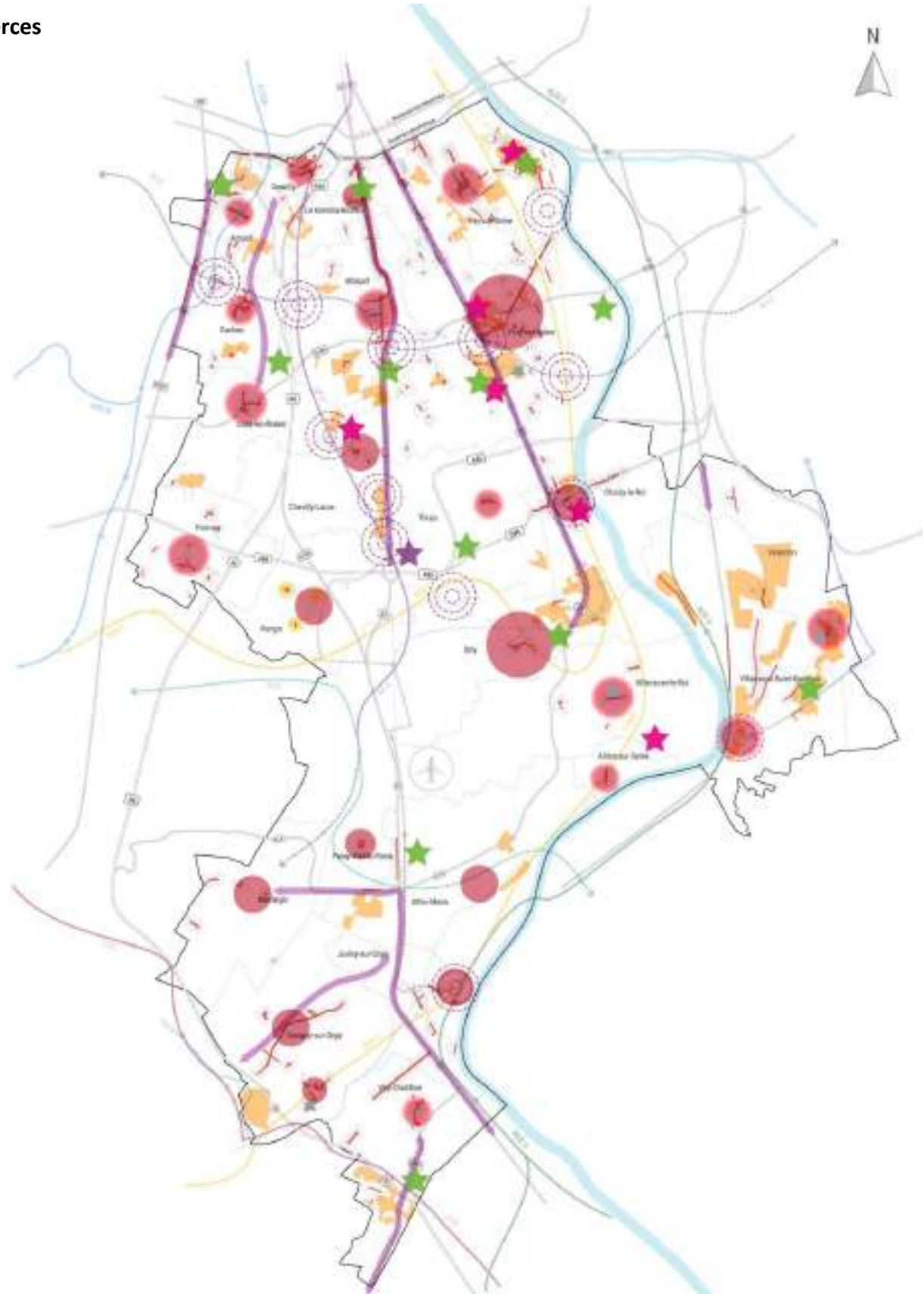
Inciter à la mise en place de dispositifs de production énergétique renouvelable (panneaux solaires, éoliennes) et au raccordement aux réseaux de chaleur et de froid existants

Déployer de nouvelles bornes d'avitaillement des véhicules utilitaires légers et poids-lourds en énergie décarbonée (électrique, hydrogène…)

2.

Préserver et développer le commerce de proximité

Commerces



LEGENDE :

Dynamiser les cœurs de ville symboles de l'identité des communes et de la proximité urbaine

- Conforter les commerces et les services des centres-villes existants en modernisant et diversifiant l'offre
- Accompagner les projets de revitalisation / redéploiement des cœurs de ville
- Renforcer/Créer des polarités locales
- Permettre la réalisation des projets de rénovation des marchés
- Développer les linéaires actifs de sauvegarde des commerces

Utiliser les grands projets d'aménagement pour consolider les pôles commerciaux ou favoriser l'émergence des commerces de proximité

- Accompagner les projets d'aménagement et de renouvellement urbain participant à l'émergence de quartiers mixtes
- Conforter l'émergence de polarités commerciales de rayonnement territorial ou métropolitain
- Conforter et qualifier les commerces le long des grands axes urbains requalifiés ou à requalifier

Anticiper le devenir des centres commerciaux en les intégrant aux dynamiques commerciales

- Requalifier le site commercial de Belle Épine en lien avec la Cité de la Gastronomie et la requalification du SENIA
- Accompagner la requalification des centres commerciaux en lien avec les projets d'aménagement existants ou projeté
- Permettre l'adaptation des centres commerciaux existants à la transition écologique (désartificialisation, gestion des eaux pluviales, végétalisation, etc.)

- Métro 7 14
- RER B C D
- Tramway T7 T9 T12
- Câble C1
- Métro 15 18 / Tramway T7
- Prolongation Métro 10, Métro 14 et ligne T9
- Aéroport Paris-Orly

ORIENTATIONS ÉCRITES

2.1

Organiser l'armature commerciale

- Encourager la densification des polarités et linéaires commerciaux existants préférables au développement commercial dans le diffus (principe de continuité et de polarisation / Limiter l'étalement en dehors des polarités existantes ou à venir).
- Assurer une complémentarité d'offre entre les centralités et les pôles relais de proximité.
- Protéger l'équilibre de l'armature commerciale existante ainsi que la diversité et la qualité de l'offre.
- Conforter le centre-ville comme pôle commercial majeur d'échelle communale, en développant une offre différenciée et de qualité, notamment sur le volet alimentaire.

Stratégie de développement commercial :

- Afin de prévenir un risque de dispersion de l'offre en une multitude de polarité, et un déficit de centralité à terme, on veillera à installer les rez-de-chaussée commerciaux en priorité à proximité immédiate de polarités existantes.

Renforcer l'attractivité des centres et ensembles commerciaux existants rayonnant à une échelle extra-communale.

Privilégier la création de nouvelles polarités commerciales dans les quartiers de gare actuels et futurs.

Pérenniser les rez-de-chaussée commerciaux stratégiques en interdisant les mutations vers du logement, du bureau ou du stationnement, des services et des équipements d'intérêt collectifs.

Limiter les créations et le développement commercial en dehors des polarités définies.

ORIENTATIONS ÉCRITES

2.2

Veiller à l'intégration des locaux commerciaux dans l'espace urbain

- Intégrer tout ou partie du stationnement en sous-sol, rez-de-chaussée, toit-terrasse ou infrastructure
- Privilégier la mutualisation des infrastructures d'accès et du stationnement entre plusieurs équipements commerciaux.
- Végétaliser les espaces extérieurs et traiter ces espaces végétalisés (essences, nombre de plantation…), notamment les espaces de stationnement. Conserver une part de pleine terre et privilégier les arbres de haute tige sur les espaces de stationnement.
- La conception doit garantir une qualité architecturale des façades, présenter une cohérence avec l'activité (vitrines) et permettre d'intégrer les enseignes et signalétiques professionnelles. En cas de multiplicité de destination (exemple : rez-de-chaussée commercial et habitation en étage) les accès doivent être distincts.
- Accompagner la création de polarités commerciales par un traitement qualitatif et fonctionnel des espaces publics.
- Implanter des aménagements choisis afin de permettre de dissimuler, mutualiser les emplacements de stockage avant collecte des déchets.
- Prévoir des aires de livraison de plain-pied ou des monte-charges en sous-sol pour assurer la fonctionnalité logistique des commerces.
- Réserver des places de stationnement pour les clients, y compris via des dispositifs de mutualisation ou parkings publics à proximité.
- Aménager les espaces extérieurs de manière à permettre l'installation de terrasses et l'animation des rez-de-chaussée.